



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2000
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarantième session

5-30 juin 2000

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Initiative spéciale des Nations Unies
pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies
pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

Rapport d'activité sur la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera ci-après un rapport répondant à une demande formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session. Il est consacré aux progrès de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dus aux activités des organisations du système des Nations Unies, depuis le dernier rapport sur la question (E/AC.51/1999/6) et aux problèmes de coordination que la mise en oeuvre de l'Initiative a posés.

Le rapport a été établi à partir d'informations fournies par les institutions ci-après : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins

* E/AC.51/2000/1.

avancés du Département des affaires économiques et sociales, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM) et secrétariat de l'Initiative spéciale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	4
II. Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale depuis le dernier examen du Comité	5–134	4
A. Progrès d'ensemble	5	4
B. Gouvernance	6–15	4
C. L'informatique au service du développement	16–31	6
D. Éducation	32–46	9
E. Santé	47–68	12
F. Questions relatives à la population et aux sexospécificités	69–78	16
G. Réduction de la pauvreté	79–90	18
H. Accès aux marchés et développement du commerce	91–100	20
I. Diversification économique	101–107	22
J. Coopération et intégration régionales	108–109	24
K. Mobilisation accrue des ressources	110–113	24
L. Autres domaines prioritaires	114–134	25
III. Exécution de l'Initiative spéciale : coordination	135–142	29
IV. Conclusion	143–147	31
Annexes		
I. Projet de note stratégique de mobilisation de ressources		33
II. A. Recommandations formulées par le Comité à sa trente-huitième session, suivi suggéré et mesures prises		37
B. Recommandations formulées par le Comité à sa trente-neuvième session et mesures prises		42

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session, en juin 1999¹. Il est consacré à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, qui vise l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, pacte politique pour l'Afrique que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991.

2. Dans le rapport sur l'initiative spéciale présenté au CPC en 1999, à sa trente-neuvième session, on avait indiqué que la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale avait bien avancé dans le domaine de la gouvernance, des technologies de l'information pour le développement, de l'éducation, de la santé, de la population et de la parité hommes-femmes. On y précisait aussi qu'une nette amélioration se dessinait dans d'autres domaines, notamment la lutte contre la pauvreté, les débouchés commerciaux, la diversification de l'économie, la coopération et l'intégration régionales, l'eau, l'environnement et la coopération Sud-Sud (E/AC.51/1999/6, par. 4).

3. Prenant note des progrès accomplis dans lesdits domaines, ainsi qu'en matière de coordination, le Comité avait notamment demandé que l'Initiative bénéficie à des pays plus nombreux et que lui soient soumis pour examen à sa quarantième session une stratégie et un plan concret pour la mobilisation de ressources. Il avait recommandé également d'accélérer la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale².

4. Le chapitre II du présent rapport expose les progrès de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale entre mai 1999 et avril 2000 pour ce qui est des domaines prioritaires qui avaient été passés en revue dans le rapport précédent. Le Chapitre III est consacré à la coordination et le chapitre IV contient les conclusions. Les annexes présentent un projet de note de stratégie pour la mobilisation de ressources (annexe I), et un résumé des recommandations avancées par le Comité à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions, avec les mesures suggérées et celles qui ont été prises (annexe II).

II. Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale depuis le dernier examen du Comité

A. Progrès d'ensemble

5. On a enregistré dans la période considérée de nouveaux progrès dans quatre domaines mentionnés dans le précédent rapport : la gouvernance, les technologies de l'information, l'éducation, la santé, la parité et la population. On voit se dessiner de nouvelles améliorations dans des domaines tels que l'eau, la lutte contre la pauvreté et la coopération Sud-Sud. Dans certains domaines, les activités en cours ne relèvent pas nécessairement de l'Initiative spéciale. Par ailleurs, il y a d'autres domaines où l'information ne circule pas suffisamment vite, où les effets des activités ne se font sentir qu'après un délai appréciable, et surtout où il n'a pas été fixé de valeurs repères permettant de mesurer les progrès, de sorte qu'on ne peut pas encore évaluer réellement l'impact des activités en cours.

B. Gouvernance

1. Renforcement des capacités au service de la gouvernance

6. Le troisième Forum sur la gouvernance en Afrique (Bamako, 28-30 juin 1999) était comme les deux fournis précédemment (Addis-Abeba, juillet 1997, et Accra, juin 1998) placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), chargé de la coordination, et bénéficiait du soutien financier de la Norvège.

7. À l'échelon des pays, la plupart de ceux qui avaient participé aux deux premiers forums avaient lancé un processus national de consultation pour préparer le troisième et donner suite aux recommandations qui en seraient issues. À l'échelon régional, une aide financière du PNUD a permis à sept pays de présenter des propositions de projets à financer par des parties tierces. Le PNUD a également apporté son appui pour l'établissement d'un inventaire sur la gouvernance, et financé la Conférence africaine sur la réforme des achats publics et une étude sur la déontologie du service public en Afrique.

8. Les grands débats en séance plénière et en groupe de travail du troisième Forum ont été consacrés aux causes, à la dynamique et aux conséquences des conflits internes dans les sociétés africaines, et aux moyens qu'offre la gouvernance pour prévenir les conflits et y réagir. Les problèmes en cause s'articulaient en gros autour des aspects suivants : a) comment comprendre un conflit interne; b) comment rétablir l'ordre politique et social; c) comment instituer et renforcer les rouages et les instances propres à une bonne gouvernance, moyen de prévenir les conflits et de bien y réagir. Les intervenants ont tous souligné combien il fallait de persévérance et de coopération pour mettre en place et renforcer les capacités institutionnelles voulues à tous les niveaux de l'administration, de même qu'aux échelons sous-régional, régional et mondial pour répondre à ces impératifs.

9. Les participants au Forum ont également envisagé de faire définir des indicateurs de conflit et des modèles qui y seraient applicables, réfléchissant à l'utilité que cela pourrait présenter pour le choix des politiques, en permettant de prendre les devants au lieu de réagir devant le fait accompli. Faire de ce type d'indicateurs un des éléments normaux de la définition des politiques exigerait une forte volonté politique. Pourtant, les indicateurs de conflit pouvaient offrir une excellente base de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile, de même qu'entre un pays et les organisations internationales.

10. S'agissant du rôle imparti aux organisations internationales, le Forum s'est penché sur deux problèmes. Le premier tenait à la nécessité de resserrer la coordination entre les divers organismes des Nations Unies qui interviennent aux différents stades d'un conflit. Le deuxième concernait la définition de moyens permettant d'intervenir à temps et de la manière voulue dans une situation de conflit, afin soit d'arrêter le conflit, soit d'empêcher qu'il s'intensifie.

11. La CEA a lancé un projet qui permettra de mesurer les progrès de la bonne gouvernance. L'objectif en est de donner les moyens politiques et pratiques d'améliorer la gouvernance, créant ainsi un climat favorable au développement des investissements et à la croissance économique. Aussi prévoit-on d'inclure dans le projet la définition d'un ensemble d'indicateurs permettant de suivre la gouvernance économique, administrative et politique, et de collaborer avec les ins-

titutions nationales pour lancer une application pilote de ces indicateurs dans quelques pays d'Afrique.

12. C'est aussi dans le cadre de ce projet que la CEA a organisé en septembre 1999, grâce à un financement de la Ford Foundation, des journées d'études sur les moyens de suivre et de mesurer les progrès de la gouvernance en Afrique, auxquelles ont participé des experts venus d'Afrique et d'ailleurs. On y a étudié les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettraient de suivre ces progrès. La CEA a organisé en mars 2000 des journées d'études consécutives afin d'harmoniser ces indicateurs et de définir des modalités opérationnelles, en préparation d'une étude pilote de la CEA sur la gouvernance en Afrique.

2. Les communications au service de la consolidation de la paix

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est l'organisme qui coordonne la mise en oeuvre de l'élément de l'Initiative spéciale, intitulé « Consolidation de la paix, règlement des conflits et réconciliation nationale : les communications au service de la consolidation de la paix ». L'UNESCO et les organismes qui collaborent à cette tâche continuent de mobiliser les partenaires potentiels qui ne sont pas encore au fait de cet aspect précis de l'Initiative spéciale, soit directement, soit par le canal de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), afin d'obtenir des gouvernements africains qu'ils déclarent leur appui à cet élément de l'Initiative et participent à sa mise en oeuvre. L'UNESCO a réalisé plusieurs études sur les communications et la consolidation de la paix au Burundi, en Éthiopie, au Libéria et au Mali. Des ateliers nationaux ont également été organisés sur le même thème en Éthiopie, au Libéria et au Mali, les résultats de ces études ont été examinés, et on a formulé des recommandations relatives à des plans d'action pour l'utilisation des communications au service de la consolidation de la paix. Le cadre conceptuel et le document de stratégie sur les « communications au service de la consolidation de la paix » ont été publiés en décembre 1998.

14. C'est également durant cette période qu'une proposition de projet représentant 1 million de dollars a été préparée et présentée pour financement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international et à la Fondation pour les Nations Unies. Le projet est conçu pour promouvoir l'action des médias, la prévention des conflits, la consolidation

de la paix et la création d'un climat propice au développement durable, dans un premier temps au Burundi, en Éthiopie, au Libéria et au Mali.

15. En raison d'un manque de crédits, la mise en oeuvre de cet élément de l'Initiative spéciale s'est considérablement ralentie. Cependant, l'UNESCO a l'intention, au moyen d'un financement extrabudgétaire fourni par l'Agence danoise de développement international, d'accélérer l'application de cet élément durant le deuxième semestre 2000.

C. L'informatique au service du développement

16. La Commission économique pour l'Afrique coordonne l'élément « informatique au service du développement », dont la modalité d'exécution relève de l'Initiative « Société africaine à l'ère de l'information », adoptée par la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social, en mai 1996.

17. La principale activité, dans ce domaine, en 1999 et 2000, a été la convocation du premier Forum africain pour le développement intitulé « Le défi de la mondialisation et de l'ère de l'information pour l'Afrique » (Addis-Abeba, 24-28 octobre 1999). La réunion a rassemblé plus de 950 personnes, parmi lesquelles figuraient des militants d'associations, des experts du secteur public et du secteur privé, des universitaires, des hauts fonctionnaires et plusieurs chefs d'État, qui tous sont appelés à bénéficier de l'application de l'informatique au développement. Le PNUD et l'Union internationale des télécommunications ont collaboré avec la Commission économique pour l'Afrique à l'organisation de ce forum.

18. Le Forum a suscité un intérêt pour plusieurs des initiatives que la CEA avait prises dans plusieurs pays africains pour les aider. Il s'agit notamment d'un projet scolaire régional africain (SchoolNet Africa), d'un programme africain pour l'enseignement à distance, de listes de sujets à débattre, d'activités relatives à la parité dans l'accès à l'informatique, du réseau africain d'ONG (NGONT Africa), d'un réseau de centres de téléenseignement, d'activités de soutien à la participation de la diaspora africaine à l'application des connaissances au développement en Afrique, de la formation d'un réseau de communication entre entreprises (biz2biz), de la formation de groupes d'action

dans plusieurs pays de la région, et d'un réseau de la jeunesse africaine pour la société de l'information.

19. Plusieurs programmes, dont les États africains devraient être les bénéficiaires directs, sont également lancés pour donner suite au Forum. Ils s'inscrivent dans le cadre plus général d'une politique de l'information et de la communication et concernent la réglementation de ce secteur, l'application à l'enseignement, la satisfaction des besoins de la jeunesse africaine, le commerce électronique, ou encore les applications de l'informatique à la santé publique.

20. Ces propositions ont été arrêtées lors d'une réunion tenue à Addis-Abeba du 27 au 29 mars 2000, où les résultats du Forum africain pour le développement ont été examinés. Ce forum, qui est une initiative de la CEA, réunit des hauts responsables africains, afin de dégager des solutions africaines aux problèmes du continent. Il permet, entre hauts responsables africains, un dialogue de haut niveau, qui offre également la possibilité de rencontrer les partenaires de développement de l'Afrique pour examiner des questions essentielles telles que les problèmes de développement dans le continent. Une réunion au sommet se tiendra en septembre 2000 sur ce sujet en Afrique du Sud; elle devrait rassembler 15 chefs d'État africains, qui rencontreront des spécialistes, appartenant au secteur public ou au secteur privé, des techniques de l'information, ainsi que des représentants d'organismes de développement multilatéraux et bilatéraux. Le Président sud-africain a accepté d'accueillir ce sommet qui fera suite au Forum.

21. La CEA fournit des services consultatifs, accorde une assistance technique et organise des ateliers au niveau national pour faire mieux connaître les politiques en matière d'informatique et aider les pays à organiser et adopter des plans nationaux relatifs aux infrastructures de l'information et de la communication. La CEA travaille actuellement dans 22 pays. À ce jour, 10 pays ont approuvé ces plans nationaux.

22. Le sous-programme intitulé « Exploitation des technologies d'information aux fins du développement » en Afrique a également été l'une des principales activités menées au sein de l'Alliance mondiale pour le savoir. Le Forum Afrique développement 99 a été la principale manifestation, au niveau de l'Afrique, destinée à préparer la deuxième Conférence de l'Alliance mondiale (Kuala Lumpur 7-10 mars 2000).

23. Une base de données sur les principales réunions et manifestations relatives à l'Afrique a été publiée sur l'Internet <www.unsia.org/event>, pour faciliter l'organisation de conférences et à l'intention des participants. La CEA a tenu des réunions d'information et de sensibilisation sur l'utilisation et l'application de sa base de données à l'intention des organismes des Nations Unies sis à Addis-Abeba, du secrétariat de l'Initiative spéciale pour l'Afrique à New York et des centres de développement sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique.

24. Le Bureau de développement des télécommunications, qui est le service de l'UIT chargé du développement, a entrepris plusieurs activités dans le domaine de la réforme de la législation et de la réglementation des télécommunications : il a organisé des ateliers sur ce sujet au Botswana et au Niger, a apporté une aide aux organismes de tutelle des télécommunications de l'Afrique australe, et a fourni des avis consultatifs à plusieurs pays africains sur la réglementation des télécommunications. Dans le domaine des technologies et de l'infrastructure mondiale de l'information, des projets expérimentaux de télémédecine ont été réalisés au Mozambique et en Ouganda tandis qu'un autre est prévu au Sénégal. Pour améliorer la tarification des télécommunications, des ateliers sur la tarification à prix coûtant et sur le nouveau régime des unités de compte des télécommunications ont été organisés.

25. En janvier 2000, un programme spécial à l'intention des pays les moins avancés (PMA) a été lancé afin de concentrer l'aide du Bureau de développement des télécommunications sur un petit nombre de pays à la fois, pour obtenir un impact plus net. Parmi les six pays choisis cette année, quatre sont africains : les Comores, l'Éthiopie, le Soudan et le Tchad. Il est important de noter que la question de la parité a été systématiquement introduite dans toutes les activités programmées.

26. L'UIT a été désignée comme l'organe chargé de coordonner les différents éléments qui entrent dans le sous-programme intitulé « exploitation des technologies de l'information aux fins du développement » : la « connectivité » Internet, la démocratisation de l'accès à la société de l'information, la formation et les équipements nationaux d'information et de télécommunications. Le Bureau de développement des télécommunications a donné des avis consultatifs à certains pays qui cherchent à introduire des services Internet. Un plan a été élaboré pour l'Ouganda; un cahier des char-

ges a été rédigé pour l'appel à la concurrence en vue de l'obtention de matériels et de services Internet. Un guide d'introduction à l'Internet a été rédigé en vue de sa distribution dans tous les pays africains. L'organisation et l'exécution de cinq projets pilotes relatifs aux centres de télématique communautaires polyvalents se poursuivent au Bénin, au Mali, au Mozambique, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, avec le concours de partenaires nationaux et locaux et avec l'UNESCO et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). D'autres organismes se sont joints à cette entreprise ou ont manifesté leur intention de coopérer à certains projets (comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le British Council, le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable du PNUD, l'Agence canadienne pour le développement international).

27. Une formation à l'utilisation des techniques de l'information pour l'enseignement à distance a été organisée par l'UIT à l'intention de presque tous les pays africains anglophones et francophones, pour résoudre les problèmes de la mise à niveau des ordinateurs pour le passage à l'an 2000. L'Institut régional africain de formation supérieure à Nairobi et l'École supérieure multinationale des télécommunications, à Dakar, ont reçu l'aide du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT. Ce bureau a aidé l'Afrique du Sud à organiser le colloque « Building Information Communities in Africa ». Une aide directe a été fournie à l'Ouganda, à la République Centrafricaine et à la République-Unie de Tanzanie pour aider ces pays à organiser l'équipement rural en télécommunications. Un séminaire sur le financement et le développement des télécommunications en zone rurale a eu lieu à Kampala à l'intention de pays africains anglophones. Le Bureau de développement des télécommunications a continué à encourager l'expansion et la modernisation de l'équipement informatique de l'Afrique aux niveaux national et régional (Afritel).

28. Depuis juin 1999, le programme pilote de télécentres communautaires polyvalents, qui réunit plusieurs organisations, a été développé avec l'aide des organismes coopérants. Ces télécentres ont été créés à Malaville, au Bénin (en coopération avec le CRDI, l'UIT et le PNUD) à Manhica et Namaacha, au Mozambique (en coopération avec le CRDI) et à Sengere-ma, en République-Unie de Tanzanie (en coopération

avec la CRDI et l'UIT). Les centres de télématique communautaires polyvalents, à Tombouctou (Mali) et Nakasek (Ouganda) sont pleinement opérationnels et desservent des clients payants, tout en offrant un service public d'informatique pour le développement. Un processus participatif d'évaluation a également été mis en route (qui s'inspire de la méthode Acacia du CRDI) pour élaborer un rapport complet sur la durabilité, l'impact sur le développement et les aspects techniques de la question à l'intention des États Membres africains.

29. S'agissant de la formation, un atelier sous-régional sur la constitution de réseaux a été organisé avec la CEA et l'UNESCO en août 1999 à l'Institut régional africain de formation supérieure à Nairobi. Un atelier a également été organisé en février 2000 par le Comité ghanéen de l'Internet, dans le cadre du projet de la Banque mondiale (infoDev – information pour le développement) sur les moyens d'améliorer l'accès à la télématique, dans le secteur public au Ghana. Le but du projet est de former des représentants des quelque 100 organismes publics qui seront connectés à l'Internet, dans le nouveau réseau de télématique publique mis en place dans ce pays. Des stages à l'intention de spécialistes africains ont été organisés en Israël avec la coopération de l'UNESCO, sur le recouvrement de l'information, en juin 1999, et sur la constitution de réseaux en novembre 1999. L'UNESCO, en coopération avec le programme de la Banque mondiale World Link for Development (WORLD) a mené à bien et évalué un projet pilote sur la création de réseaux d'acquisition de connaissances à l'intention des enseignants africains. L'UNESCO soutient aussi un projet pilote au Sénégal, dans le but de compléter la formation des usagers et de mettre en place un système interactif; l'UNESCO a également réalisé un projet pilote de formation d'enseignants du secondaire ougandais à l'informatique et à la télématique. L'expérience ainsi acquise permettra de rédiger l'étude de faisabilité mise en route par l'UNESCO et la Banque mondiale sur un réseau africain d'éducation scientifique et technique.

30. Le Cap-Vert et le Soudan se sont associés au Réseau régional informatique de l'UNESCO pour l'Afrique (RINAF), qui constitue un cadre pour la promotion de la télématique aux fins du développement en Afrique, à l'appui de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information et de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Quarante-trois pays africains participent actuellement aux activités du Réseau.

Ce dernier a organisé, pendant le dernier Colloque africain pour le développement, dont les participants ont établi un programme régional pour la promotion de la télématique dans le secteur public, pour lequel un appui interorganisations sera demandé dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. L'UNESCO était l'un des principaux partenaires du Colloque et a aidé 12 pays à établir, à cette occasion, des descriptifs concernant leurs infrastructures nationales en matière d'information et de communication. La CEA et l'UNESCO ont poursuivi leur assistance au Rwanda, qui avait commencé lors de l'Atelier national de 1998 sur les politiques en matière de télématique en aidant à mettre en place un plan directeur NICI qui a été examiné et adopté à un second atelier, en janvier 2000. L'UNESCO, avec la collaboration de la CEA, a aidé le Nigéria à organiser, en mars 2000, un atelier national sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement. Elle a également parrainé un atelier régional sur « l'infoéthique » organisé pendant la Conférence Bamako 2000 convoquée par le Président du Mali, en février 2000. Ces réunions ont pour but d'encourager la mise en place d'infrastructures nationales et régionales en matière d'information et de communication avec des éléments liés à l'« infoéthique » et au secteur public.

31. L'UNESCO a mis au point une version élargie de la base de donnée sur CD-ROM Sahel point doc qui comprendra une sélection beaucoup plus importante de documents des pays du Sahel eux-mêmes et sera par la suite régulièrement actualisée par les pays participants. Un CD-ROM analogue a été mis au point en Afrique de l'Est. Un autre CD-ROM intitulé « Internet au Sud » a été publié par l'UNITAR en 1999 et distribué gratuitement en tant que bibliothèque de référence sur l'Internet et l'information dans les pays en développement. Ce CD-ROM (en français), destiné aux technologues, aux utilisateurs et aux décideurs, contient un répertoire d'informations comprenant des logiciels gratuits, des matériels d'enseignement, des articles et des commentaires sur les problèmes et les stratégies concernant Internet et les questions relatives à sa gestion et à son organisation. Le concours « Top 50 » pour les sites Web africains dans les domaines de l'éducation, de la science, de l'information du public et du développement communautaire a été organisé avec succès et publié sur le Web en 1999. Une étude analytique des résultats, contenant des recommandations en vue d'améliorer le contenu africain sur le Web, a été réalisée et diffusée.

D. Éducation

32. Le module de l'éducation de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, coordonné conjointement par l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, avec la collaboration du PNUD, a mis au point une stratégie visant à promouvoir l'éducation de base dans 16 pays à faible taux de scolarisation, afin d'élargir l'accès et d'améliorer la qualité de l'enseignement, une attention particulière étant accordée à la scolarisation des filles. Le partenariat établi dans ce cadre se développe de manière satisfaisante. Le Comité directeur du Comité administratif de coordination, qui s'était réuni le 14 mai 1999, avait recommandé : a) d'étendre la coopération des pays à faible taux de scolarisation à certains pays plus avancés; b) d'examiner les possibilités de coopération avec Oxfam et d'autres organisations afin de parvenir à un accord sur un plan d'action mondial; et c) de renforcer les activités menées en collaboration sur les programmes d'investissement sectoriels, y compris les missions d'évaluation conjointes, les consultations de donateurs, les critères communs en matière d'établissement de rapports et l'harmonisation des procédures en général. Les activités critiques liées à l'application de ces recommandations n'ont pu être mises en oeuvre en raison du manque de personnel au Secrétariat.

33. En ce qui concerne les progrès réalisés dans les pays à faible taux de scolarisation, deux pays (Éthiopie et Mozambique) ont mis en place des programmes de développement du secteur de l'éducation, avec l'appui préparatoire des organismes de coordination. En Éthiopie, le programme comprend une réforme majeure de l'ensemble du système éducationnel et vise en priorité à élargir l'accès, en particulier au niveau primaire (les taux bruts de scolarisation devant passer de 30 % à 50 %), et à améliorer la qualité de l'enseignement, notamment pour la population rurale et les filles. Le programme quinquennal s'inscrit dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à inverser la tendance à la baisse et à progresser rapidement vers l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015. Au Mozambique, où l'objectif est de parvenir à l'éducation de base pour tous d'ici 2010, un programme stratégique pour le secteur de l'éducation a été approuvé par le Conseil de la Banque mondiale en février 1999, pour un coût total de 717,2 millions de dollars, dont un montant de 71 millions de dollars sera financé par la Banque.

34. Des programmes de développement du secteur de l'éducation doivent prochainement être mis en place dans cinq pays (Burkina Faso, Guinée, Mali, Rwanda et Sénégal). Au Burkina Faso, le programme s'efforce d'accroître l'accès à l'enseignement primaire qui devra passer de 40 % à 75 % d'ici 2005, et à améliorer la qualité et l'équité. En Guinée, il vise à scolariser tous les enfants au niveau primaire, renforcer la qualité par une meilleure formation des enseignants, la disponibilité de manuels scolaires et l'amélioration de la santé des élèves, et promouvoir la décentralisation du recrutement et de la gestion du personnel enseignant. Ce processus préparatoire a bénéficié du soutien du Fonds d'affectation spéciale norvégien pour l'éducation et du Programme commun Gouvernement/système des Nations Unies sur l'éducation de base pour tous (2000-2004). Le programme s'appuie sur un partenariat efficace et très actif à tous les stades (de l'élaboration à la mise en oeuvre, au suivi, à l'évaluation). Au Mali, son objectif est d'élargir l'accès à l'enseignement primaire et d'améliorer l'équité par la formation et le recrutement d'enseignants, la construction de salles de classe, la réforme des programmes scolaires, l'amélioration de la fourniture de matériels éducatifs et la décentralisation de l'administration. Par ailleurs, un prêt à l'enseignement et à l'innovation dans les écoles communautaires est dans la filière. Au Niger, on a lancé un programme sectoriel de 10 ans qui vise à élargir l'accès à l'enseignement de base, l'objectif prévu étant d'atteindre un taux de scolarisation de 70 % en 10 ans, d'accroître la proportion de filles dans les écoles et d'améliorer la qualité de l'enseignement et des connaissances. Au Rwanda, un projet de valorisation des ressources humaines sera centré sur la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité et devrait servir de précurseur pour un programme élargi de développement du secteur de l'éducation dont l'objectif est de coordonner l'ensemble de l'assistance fournie par les donateurs en matière d'éducation à l'appui des politiques et stratégies du plan directeur du Ministère de l'éducation.

35. Au Burkina Faso, les donateurs ont tous appuyé le processus préparatoire. Le Programme commun sur l'éducation de base pour tous, établi par le Gouvernement et le système des Nations Unies, a lancé un programme d'un coût de 20 millions de dollars, dont les objectifs sont les suivants : a) dispenser un enseignement de base de qualité à tous; b) élargir l'accès et améliorer l'accessibilité à l'éducation de base pour tous les groupes de population; c) renforcer les capacités

institutionnelles; d) promouvoir l'éducation des filles et des femmes, en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines déshéritées. Ce programme est fondé sur un partenariat efficace et très actif à tous les stades (de l'élaboration à la mise en oeuvre, au suivi, à l'évaluation). À titre d'exemple on mentionnera la répartition des charges dans le mécanisme de financement adopté : a) Gouvernement : 1,13 million de dollars (5,55 %); b) collectivités locales : 0,25 million de dollars (1,29 %); c) système des Nations Unies (FNUAP, PNUD, UNESCO et PAM) : 11,03 millions de dollars (54,25 %); et d) autres partenaires (Service de secours catholique/CATHWEL) : 7,92 millions de dollars (39 %).

36. La Banque mondiale, en collaboration avec l'UNESCO, appuie des activités sous-régionales, qui englobent les 16 pays à faible taux de scolarisation, mais aussi d'autres pays. En fait, les deux organismes chefs de file ont apporté leur soutien à la Gambie, au Ghana, au Lesotho et à la Zambie pour mettre sur pied les programmes de développement sectoriel dont le financement a été approuvé. Au Nigéria, un programme d'éducation de base sera prêt en mai 2000 à être financé par des fonds extérieurs et la Banque mondiale, toujours en collaboration avec l'UNESCO, apporte son concours à un grand programme de développement sectoriel. Des programmes d'éducation de base sont en préparation dans d'autres pays, dont le Cameroun et le Kenya. Un programme d'alphabétisation des adultes est en train pour la Côte d'Ivoire et des activités appuyées par l'Initiative spéciale sont en cours au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. La Banque mondiale et l'UNESCO ont tenu plusieurs réunions avec d'autres partenaires pour discuter de l'action à suivre après la publication du rapport du Comité d'Oxford de secours contre la famine (Oxfam) intitulé « Education Now », qui a suscité un vif intérêt. En outre, la Banque mondiale en tant qu'organisme de coordination pour l'élément « Education » a convoqué une réunion consultative commune à Paris les 21 et 22 octobre 1999 sur la stratégie à suivre pour appuyer l'éducation dans l'Afrique subsaharienne.

37. À Madagascar, les organismes des Nations Unies (FAO, OIT, FNUAP, PNUD, UNESCO, UNICEF, ONUDI et OMS) se sont engagés à aider conjointement le Gouvernement à lancer un programme d'un coût de 25 millions de dollars, afin de promouvoir l'éducation de base pour tous les enfants. Ce programme quinquennal (2000-2004) comprend neuf composantes ou

sous-programmes portant sur les domaines suivants : a) éducation préscolaire et familiale; b) système intégré de gestion concernant l'éducation pour tous; c) formation pédagogique; d) éducation des femmes et des filles; e) éducation des groupes désavantagés; f) alphabétisation et éducation des adultes; g) formation technique et professionnelle de base des adultes et des jeunes dans les zones rurales et les zones urbaines déshéritées; h) renforcement des capacités locales en matière d'instruction élémentaire de mise au point et de fourniture de matériels pédagogiques; et i) sous-programme sur la coordination, l'exécution, la gestion, le suivi et l'évaluation du programme.

38. En ce qui concerne les problèmes liés à l'éducation des filles, les efforts entrepris commencent à porter leurs fruits. On note par exemple en Érythrée, en Éthiopie et au Tchad des progrès sensibles dans les taux de scolarisation des fillettes. Il y a également eu des possibilités d'examiner les problèmes de sexisme dans le cadre des programmes d'investissement sectoriels en Éthiopie, en Ouganda et en Zambie. Toutefois, il demeure difficile de maintenir l'intérêt pour ce qui, par définition, constitue un processus à long terme et il est à déplorer que, tandis que les communautés et les gouvernements reconnaissent maintenant l'importance de la scolarisation des filles et sont résolus à l'encourager, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des ressources de base et un financement continu.

39. Dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, une étude des facteurs de succès sur l'éducation des filles a été réalisée dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Guinée et Mali). Après l'achèvement de cette étude, la Banque mondiale et ses principaux partenaires ont organisé un séminaire d'atelier à Nouakchott avec les trois pays susmentionnés la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. L'objectif de cette réunion était de faire connaître les résultats de l'opération, d'adopter une nouvelle approche concernant la signification de ces résultats pour les programmes d'éducation des filles et de définir des propositions sur les meilleurs moyens d'intégrer ces résultats dans les politiques d'éducation des pays de la sous-région. La Banque mondiale et ses partenaires ont contribué à former des formateurs d'enseignants en Guinée afin de lutter contre les préjugés sexistes à l'école en prévision du prêt à l'enseignement et à l'innovation qui vise à réformer la formation des enseignants. Cette réforme bénéficiera aussi de l'assistance

de l'UNICEF. En outre, quatre pays (Guinée, Mali, Mozambique et Tchad) se sont déclarés intéressés par l'utilisation de répéteurs pour lutter contre le redoublement et les abandons scolaires, surtout chez les filles. On met actuellement la dernière main à un document de stratégie régionale qui est destiné à aider les chefs des équipes spéciales à mieux intégrer l'éducation des filles dans les activités de la Banque mondiale.

40. Par ailleurs, un programme visant à améliorer les taux d'alphabétisation des femmes et des filles en Gambie a reçu un montant de 980 000 dollars versé par le PNUD. L'objectif est d'élargir l'accès à l'éducation de base non traditionnelle pour 20 000 personnes analphabètes d'ici 2001. Le projet assure une alphabétisation fonctionnelle et dispense une formation aux femmes pour les aider à exercer des activités rémunératrices dans des domaines comme l'agriculture et l'industrie alimentaire. La Gambie a un taux global d'analphabétisme de 76 %, dont 68 % sont des femmes et des fillettes.

41. Dans le cadre de l'Initiative spéciale, la Banque mondiale a lancé un programme destiné à évaluer si la région devrait appuyer davantage les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes et dans l'affirmative, comment elle devrait s'y prendre. L'objectif était : a) d'étudier et d'évaluer les pratiques présentes et passées; b) de renforcer les capacités en confiant l'essentiel de cette analyse à des équipes nationales; et c) d'aider à élaborer des progrès et des éléments de projet sur l'alphabétisation des adultes. Au mois d'avril 2000, les progrès réalisés sont encourageants. Les problèmes liés à l'alphabétisation des adultes et surtout les graves difficultés auxquelles se heurte l'application d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté par suite du taux d'analphabétisme élevé chez les femmes africaines ont été inscrits à l'ordre du jour du programme d'assistance de la Banque mondiale. De ce fait, plusieurs projets indépendants et éléments de projet sur l'alphabétisation des adultes sont en cours d'élaboration³.

42. Au cours du second semestre de 1999, les pays à faible taux de scolarisation ont centré leurs efforts sur la collecte des données requises pour l'Évaluation de l'éducation pour tous – 2000, opération reconnue comme critique pour le développement et la mise en oeuvre des programmes d'investissement sectoriels/approches sectorielles et programmes de développement du secteur privé.

43. L'UNICEF a participé activement, en collaboration avec l'UNESCO, la Banque mondiale et les gouvernements nationaux, à l'élaboration des rapports nationaux d'évaluation de l'éducation pour tous, y compris la plupart des pays à faible taux de scolarisation visés par l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Dans le cas de la Somalie, le Fonds a établi, avec la collaboration des dirigeants communautaires, le rapport récent sur l'éducation et l'accès, qui soit disponible pour le pays. Le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale a financé cette opération.

44. Les pays à faible taux de scolarisation visés par l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique ont reçu la priorité lors de l'allocation de fonds du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement affectés à l'UNICEF pour appuyer le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sur l'éducation. Quelque 66 000 dollars (soit 31 %) de la première tranche de ressources au titre du financement du développement dans le monde destinées au renforcement des capacités dans ce domaine ont été affectés aux bureaux régionaux pour les pays africains, et 25 % de ce total a été alloué directement aux pays à faible taux de scolarisation. L'accent doit être mis en particulier sur le renforcement des capacités locales en matière de statistiques relatives à l'éducation et au contrôle des résultats de l'apprentissage. L'UNICEF a donné la préférence aux pays à faible taux de scolarisation pour l'affectation de ces fonds, en particulier aux pays qui, comme le Libéria, n'ont guère accès à d'autres sources de dons ou de prêts.

45. Il ressort des activités entreprises au titre de l'Initiative spéciale pour étendre l'éducation de base à tous les enfants africains que l'efficacité est beaucoup plus grande si les institutions internationales travaillent en collaboration avec les pays concernés. Toutefois, en dépit des efforts appréciables déployés par les pays et leurs partenaires en matière de développement et des résultats notables qui ont pu être atteints, les taux de scolarisation primaire et d'alphabétisation dans les 16 pays retenus n'ont pratiquement pas progressé par rapport à l'année dernière (voir E/AC.51/1999/6, par. 40). La proportion des enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés reste très élevée et le taux de scolarisation des filles demeure faible dans de nombreux pays.

46. La situation existante est imputable à plusieurs facteurs, et il faudra redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes qui se posent, tels que le coût élevé des

matériels et des services d'éducation, les difficultés d'accès aux ressources en matière d'éducation, l'absence de politiques bien définies et cohérentes dans les domaines de l'éducation et de la formation, et le fait que les pays ne disposent pas des capacités institutionnelles nécessaires pour dispenser une éducation de base de qualité à tous les enfants.

E. Santé

47. À l'heure actuelle, le paludisme continue à faire à peu près autant de victimes que le sida en Afrique, et les maladies d'enfance évitables en font des millions d'autres. Les organismes des Nations Unies collaborent à l'appui des efforts déployés par les pays africains pour résoudre un grand nombre de ces problèmes en particulier de même que pour formuler et mettre en oeuvre des réformes du secteur de la santé en général. À l'aube du XXI^e siècle, une grande partie des résultats du développement durement gagnés au prix de 40 années d'efforts ont été effacés dans de nombreux pays africains par la pandémie de VIH/sida. Environ 150 Africains contractent l'infection chaque heure et les ressources consacrées aux soins des victimes du sida réduisent le montant disponible au titre d'autres programmes efficaces dans le domaine de la santé. D'après l'édition de 1999 du *Rapport mondial sur le développement humain*⁴, 31 des 34 pays les plus gravement touchés par la maladie sont africains. Les décès imputables au sida ont atteint le chiffre record de 2,6 millions et le nombre de personnes qui contractent l'infection ne cesse d'augmenter. C'est la raison pour laquelle les initiatives entreprises par les organismes des Nations Unies dans le domaine de la santé ont été axées en priorité sur le problème du VIH/sida.

48. Selon ONUSIDA, le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans dus au sida dans les régions les plus touchées par le virus va doubler d'ici à 2010. Les décès dus au VIH/sida annulent les progrès réalisés dans l'amélioration de la nutrition infantile et la réduction de la mortalité infantile résultant de la diminution du nombre de décès imputables au tétanos, à la rougeole, aux maladies diarrhéiques et à la pneumonie. Un grand nombre des 14 millions d'Africains morts du sida ou infectés par le VIH/sida étaient les parents de jeunes enfants ou s'occupaient de tels enfants. Les problèmes considérables que pose la prise en charge de ces orphelins sont aggravés par le fait qu'une proportion impor-

tante des enfants dont les parents sont morts du sida sont eux-mêmes séropositifs.

49. Le groupe thématique du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a appuyé les efforts déployés par les gouvernements et les ONG pour prévenir le VIH/sida et lutter contre la pandémie en Afrique. Parmi les stratégies utilisées, on peut citer la fourniture d'experts, la formation des prestataires de soins au diagnostic et à la gestion des maladies sexuellement transmissibles, la fourniture de préservatifs, la prévention du VIH/sida et la diffusion de matériaux d'information, d'éducation et de communication, y compris de programmes de télévision. Au niveau des pays, la plupart des efforts visent à appuyer les programmes nationaux de lutte contre le sida et à collaborer avec eux dans le cadre des groupes thématiques VIH/sida. Le renforcement de ces groupes a permis d'améliorer la coordination et la collaboration et de mettre en place un cadre stratégique et des programmes conjoints pour la lutte contre le VIH/sida.

50. Le lancement du partenariat international contre le sida en Afrique a été annoncé à la onzième Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique, qui a eu lieu à Lusaka en septembre 1999. Le partenariat aidera les gouvernements africains à mettre en place de vastes programmes nationaux de lutte contre le sida au cours des cinq à 10 prochaines années. Il aura également pour but de réduire de 25 % le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH parmi les jeunes dans les pays africains les plus affectés d'ici à 2005 et dans l'ensemble de l'Afrique d'ici à 2010. Depuis la réunion d'Annapolis (États-Unis d'Amérique) en janvier 1999, la pandémie du VIH/sida en Afrique subsaharienne a suscité un intérêt sans précédent dans le cadre du partenariat international. Dans ce contexte, la CEA organisera en octobre 2000 le deuxième Forum africain pour le développement sur le thème « VIH/sida : Le plus grand défi lancé aux dirigeants africains ».

51. L'ordre du jour du deuxième Forum vise à renforcer la volonté politique qui commence à se faire jour en Afrique d'attaquer le problème posé par le VIH, de catalyser un appui des donateurs en faveur des pays africains sur la base des plans élaborés par ces pays, de diffuser les leçons tirées de l'expérience et d'encourager l'application des meilleures pratiques. Des décideurs africains de haut niveau, des représentants de la société civile, des membres de centres de réflexion africains et des représentants du secteur privé

participeront au Forum. Celui-ci s'adressera également à une vaste gamme de partenaires de l'Afrique en matière de développement, notamment ceux du système des Nations Unies, à des organismes bilatéraux et internationaux et au secteur privé. Ses débats seront fondés sur les plans d'action des pays tournés vers l'avenir, les conclusions d'études analytiques et autres et une synthèse des leçons tirées de l'expérience de pays comme l'Ouganda et le Sénégal, qui se sont attaqués avec succès au problème posé par le VIH.

52. Dans le cadre du partenariat international contre le sida en Afrique, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a entrepris un certain nombre d'initiatives en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies : a) il a veillé à ce que l'accent soit mis sur le VIH/sida dans le processus d'examen de la suite donnée, cinq ans après la Conférence sur la population et le développement, au Programme d'action formulé par la Conférence et que des objectifs de réduction du VIH/sida soient inclus dans la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingt et unième session extraordinaire (S-21/2, par. 70), dans laquelle l'Assemblée souscrit à l'objectif selon lequel la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant accès aux moyens de prévenir le VIH/sida et de lutter contre cette maladie devrait atteindre au moins 90 % en 2005 et 95 % en 2010; b) compte tenu de l'action multisectorielle nécessaire pour lutter contre le VIH/sida, le FNUAP, en collaboration avec l'OMS, le secrétariat d'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, a organisé en juillet 1999 un atelier de formation sur le VIH/sida à l'intention des 60 conseillers des équipes multidisciplinaires d'appui aux pays d'Afrique pour les mettre à même d'aider les gouvernements à intégrer les initiatives concernant le VIH/sida dans tous les programmes dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction; c) pour accroître les ressources techniques dont les équipes d'appui aux pays disposent pour renforcer les capacités nationales, le FNUAP recrute quatre conseillers spécifiquement sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida, avec l'appui financier d'ONUSIDA et de l'Agence suédoise de développement international; d) le FNUAP a pris l'initiative, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA, de mettre au point une initiative régionale commune contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne afin d'obtenir l'engagement politique et l'appui financier des dirigeants des pays de l'Afrique subsaharienne, à tous les niveaux, en vue de mettre en

place des politiques, des programmes et d'autres interventions pour lutter contre l'épidémie dans la région.

53. En ce qui concerne les jeunes et la santé des adolescents en matière de reproduction, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO appuient la fourniture d'informations sur la santé en matière de sexualité et de reproduction, ainsi que des conseils et d'autres services aux jeunes et aux adolescents en Afrique.

54. Pour répondre aux demandes d'assistance présentées par de nombreux pays dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida chez les jeunes, et pour trouver des méthodes novatrices de partenariat et des ressources additionnelles, le FNUAP a mobilisé des fonds auprès du secteur privé et de fondations. Il a obtenu 57 millions de dollars de la Fondation Bill et Melinda Gates pour la prévention du VIH/sida chez les jeunes et la lutte contre cette maladie dans quatre pays africains (Botswana, Ghana, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) pendant cinq ans, à partir de 2000. L'Initiative doit permettre de réduire les taux d'infection par le VIH/sida grâce à la diffusion d'informations visant à modifier les comportements, à des activités de plaidoyer, au développement de compétences, à l'accès à l'information et aux services dans le domaine de la santé en matière de reproduction et au renforcement des capacités institutionnelles. L'Initiative sera mise en oeuvre en collaboration avec les gouvernements concernés, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG internationales et nationales. Le projet « Alliance avec les jeunes pour la santé en matière de reproduction dans les pays d'Afrique subsaharienne », lancé par le FNUAP en collaboration avec d'autres partenaires, a une composante régionale chargée de coordonner et de fournir une assistance technique pour l'exécution de projets dans les quatre pays susmentionnés. Elle aidera également à assurer le partage des données tirées de l'expérience avec d'autres pays d'Afrique pour y reproduire les interventions couronnées de succès.

55. Chaque année, un million de personnes au moins meurent du paludisme, principalement des enfants de moins de 5 ans; 90 % de ces décès se produisent en Afrique, au sud du Sahara. L'OMS, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale ont lancé ensemble l'initiative « Faire reculer le paludisme », qui vise à réduire de 50 % d'ici à 2010 le taux de mortalité infantile lié à cette maladie.

56. L'UNICEF appuie des projets de lutte contre le paludisme dans 33 pays, dont 27 en Afrique, et a axé son action en particulier sur l'appui aux programmes communautaires dans ce domaine. L'objectif est de faire en sorte que : a) dans les régions où le paludisme est endémique tous les enfants et leurs familles aient accès à un traitement efficace et abordable dans les huit heures suivant un accès de paludisme; b) tous les jeunes enfants et les femmes enceintes se protègent contre le risque de paludisme en dormant régulièrement sous des moustiquaires traitées; c) toutes les femmes enceintes aient accès à des soins prénatals de qualité et reçoivent un traitement préventif contre le paludisme.

57. L'UNICEF et l'OMS ont collaboré en vue du programme de vaccination qui a été une de leurs plus grandes réussites dans le domaine du développement du fait qu'elles ont ainsi pu réduire considérablement les taux de mortalité infantile et juvénile. L'UNICEF a soutenu le renforcement des systèmes de santé, de transports, de contrôle et de suivi et d'information médiatiques. La couverture de 20 pays, dont 16 sont situés en Afrique, n'en reste pas moins inférieure à 50 %. D'après le rapport annuel de l'OMS pour 1998, l'instabilité politique et les erreurs de gestion sont les principaux responsables de cette absence de progrès. L'incapacité des pays à introduire de nouveaux vaccins et la sous-utilisation des vaccins existants, faute de moyens, est un autre obstacle de taille. Les vaccins contre l'hépatite B et l'haemophilus influenzae b (Hib) sont désormais disponibles et d'autres vaccins seront bientôt commercialisés. La prévention des risques liés aux injections est une question prioritaire qui doit recevoir une plus grande attention au niveau des pays.

58. L'UNICEF a joué un rôle clef dans la campagne d'éradication de la poliomyélite et est notamment un des plus grands acheteurs mondiaux de vaccins contre cette maladie. Tant que la polio existera, il faudra que tous les pays poursuivent leurs campagnes régulières de vaccination et accroissent la fréquence et l'efficacité des journées nationales de vaccination. Cette dernière étape avant l'éradication totale exigera des moyens humains et financiers adéquats et des approvisionnements suffisants en vaccins polio oraux. Le virus peut être éliminé, mais à condition que les efforts actuels ne se relâchent pas avant au moins deux ans après l'an 2000. À la fin de 1999, la polio existait encore dans 22 pays d'Afrique : l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le

Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Tchad et le Togo.

59. En ce qui concerne la réforme du secteur de la santé, la principale activité à grande échelle multinationale réalisée dans le cadre du module sectoriel santé de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique a consisté à organiser une série de trois ateliers internationaux, à Cotonou, Addis-Abeba et Maputo, sur la réforme et le développement du secteur de la santé. Ces ateliers ont réuni près de 300 participants et parmi eux de hauts responsables des ministères de la santé et des finances, des services du plan et du budget, des cabinets présidentiels, du secteur privé et des ONG.

60. Pour développer ces échanges d'expériences et aider différents pays d'Afrique dans des domaines particuliers, il a été convenu que l'accent serait mis, non plus sur la réforme du secteur de la santé dans son ensemble, mais sur des échanges extrêmement ciblés entre pays d'Afrique. La visite d'étude d'une équipe financée par l'OMS, qui s'est rendue en Ouganda et au Ghana en février 2000, est un exemple de cette nouvelle politique. Des représentants ougandais de différents organismes d'État ont rencontré des Ghanéens de différents secteurs aux niveaux national, régional et local. Parmi les enseignements tirés, on peut citer : la prise de conscience : a) de l'importance de la dimension nationale; b) de l'importance du rôle directeur des gouvernements dans le processus d'élaboration de stratégies sectorielles d'investissement; c) des problèmes particuliers que pose la décentralisation, notamment pour ce qui est de concilier les impératifs sectoriels techniques au Ministère de la santé et de ses services décentralisés avec les perspectives multisectorielles des autorités locales autonomes; d) de l'importance critique des questions relatives aux ressources humaines dans le domaine de la santé dans les deux pays; e) de la complexité et de la diversité des accords passés entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales; f) de l'importance d'un programme opérationnel de contrôle de la réalisation des objectifs fixés d'un commun accord; l'équipe ougandaise a noté que le Ghana était extrêmement bien informé des questions d'exécution axée sur les résultats. Il convient également de noter que la mission d'étude effectuée par l'équipe ougandaise au Ghana n'a pas été une expérience à sens unique. À la suite des échanges qu'ils ont eus avec leurs homologues ougandais, les Ghanéens ont décidé d'ajouter un nouveau

volet au programme de lutte contre le VIH/sida dans le cadre de leur programme en cours dans le secteur de la santé.

61. En septembre 1999, quatre représentants du Ministère kényen de la santé se sont rendus grâce à un financement de l'OMS en Ouganda et en Zambie pour étudier les réformes du secteur de la santé. Ils ont ainsi pu tirer des enseignements de l'expérience de leurs homologues, notamment pour ce qui est de la participation communautaire de l'engagement menant à l'identification avec le projet de l'implication du Ministère des finances, de l'autonomie des hôpitaux, de la collaboration entre gouvernement et ONG et des succès remportés par le programme de lutte contre le VIH/sida en Ouganda. L'utilité de ces échanges a été démontrée par les activités que le Kenya a entreprises par la suite, parmi lesquelles méritent d'être mentionnées l'élaboration d'un document stratégique sur la décentralisation et l'organisation d'une série de réunions destinées à créer un consensus autour des réformes du secteur de la santé.

62. En novembre 1999, des représentants de haut niveau de l'Alliance des maires et responsables municipaux africains contre le VIH/sida ont fait un voyage d'une semaine aux États-Unis pour mobiliser un large appui en faveur des programmes de lutte contre le VIH/sida. C'est dans le cadre de son programme VIH et développement que le PNUD a financé ce voyage qui a permis aux maires de rencontrer des députés américains et des représentants des ONG, des collectivités et des organisations de recherche. Le but recherché était d'appeler l'attention sur les conséquences dévastatrices que l'épidémie de VIH/sida avait sur la société africaine. D'autres activités multinationales sont prévues, notamment un atelier qui réunirait des fonctionnaires de plusieurs pays francophones ouest-africains en vue d'échanges de données d'expérience sur les programmes de réforme sectoriels.

63. Pour associer un plus grand nombre d'acteurs aux réformes du secteur de la santé, plusieurs pays de la région projettent d'organiser des réunions d'information d'une journée au niveau national. Le Mozambique et la Zambie ont déjà organisé des réunions de ce type. La République centrafricaine prévoit de le faire cette année. D'autres pays (dont le Kenya et la République-Unie de Tanzanie) se sont également déclarés intéressés par cette activité.

64. À la suite d'une réunion d'information de la Communauté ouest-africaine pour la santé sur les stratégies d'investissement sectorielles, le Président de la Communauté a proposé d'organiser une réunion de trois jours sur cette question. Cette réunion devait rassembler des équipes multidisciplinaires de haut niveau originaires de chacun des cinq États membres de la communauté (Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal et Togo) dont deux ont déjà élaboré des stratégies d'investissement sectorielles. Elle devrait permettre aux trois autres pays qui n'ont pas encore élaboré de stratégie de tirer des enseignements de l'expérience des deux autres pays. Elle devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2000.

65. Parmi les enseignements tirés de ces activités multinationales, on peut citer : a) la prise de conscience du fait que les parties prenantes africaines et leurs partenaires extérieurs pensent souvent avoir la même conception de la notion de stratégie d'investissement sectoriel alors que ce n'est pas le cas. Les différences d'interprétation et de conception créent des problèmes de communication que seuls des efforts considérables pour favoriser un rapprochement des conceptions des pays africains et de leurs partenaires de développement permettront de régler; et b) la nécessité de cerner au plus près les objectifs à atteindre lors de l'élaboration et de l'application des réformes qui ne doivent pas être de portée trop générale. L'accent doit pour cela être mis moins sur le processus de réforme du secteur de la santé que sur les produits attendus notamment en termes d'amélioration de l'état de santé des populations, que ce soit en luttant contre le paludisme, le VIH ou le sida, ou en assurant des soins de santé en matière de procréation ou de tout autre type.

66. Les possibilités offertes par d'autres secteurs susceptibles de contribuer à l'amélioration des programmes de santé doivent être examinées de plus près, ce qui suppose une mobilisation des autres services sectoriels de l'administration ainsi que des premiers ministres et des présidents. Ainsi, l'importance de la société civile et du secteur privé, en tant que secteur clef et source de financement, doit être davantage reconnue. Les problèmes de gouvernance liés aux programmes de réforme doivent être examinés de plus près au niveau tant mondial que sectoriel. Ce n'est que lorsqu'il y aura un véritable consensus national entre toutes les grandes parties prenantes qu'un vaste programme sectoriel de réforme pourra être mené de façon durable dans le domaine de la santé.

67. L'organisation et le financement des activités multinationales du volet santé de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique se sont avérés problématiques. Il a été convenu entre l'OMS et la Banque mondiale que la première se chargerait de l'organisation des différentes activités, une fois que leurs grands objectifs auraient été définis d'un commun accord, et que les agents d'exécution de chaque projet et les représentants de pays de l'OMS y apporteraient une contribution majeure. La Norvège a versé des fonds spéciaux pour aider la Banque mondiale à financer ces activités, et un programme élargi d'échange professionnel, portant sur tous les fonds spéciaux norvégiens affectés aux activités en faveur du développement humain exécutées par la Banque mondiale, a été organisé à Oslo en octobre 1999.

68. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre de l'élément santé de l'Initiative spéciale, l'OMS et la Banque Mondiale mettent au point des outils qui permettront de mesurer les progrès réalisés dans la réforme du secteur de la santé et qui aideront les pays à suivre leurs propres progrès.

F. Questions relatives à la population et aux sexospécificités

69. Le FNUAP est l'agence chargée de la coordination des activités liées à la composante population de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et les partenaires qui interviennent dans ce domaine sont les gouvernements africains, la CEA, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, l'ONUSIDA, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'UNESCO, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, des donateurs bilatéraux, des ONG et des fondations privées. Le degré d'intervention des agences dans cette composante est fonction de leur mandat et de leur représentation aux niveaux national, régional et mondial. Dans l'ensemble, l'Initiative spéciale a amélioré les liens de partenariat et de collaboration en vue d'interventions dans le domaine de la population en Afrique, notamment dans les cas où les besoins dépassent les ressources et ne relèvent pas du mandat des organismes quels qu'ils soient du système des Nations Unies.

70. On continue à progresser sur le front de l'intégration des problèmes de population dans les politiques, plans et programmes de développement en Afrique, et cela grâce à a) une sensibilisation accrue des dirigeants politiques aux problèmes de population; b) une plus grande participation des pouvoirs publics et de la communauté à la conception et l'application de mesures en matière de population, et par conséquent une plus grande maîtrise de ces dernières; et c) l'accroissement des compétences disponibles au niveau des pays pour mettre au point les programmes de population. Vingt-deux pays ont officiellement adopté des politiques démographiques et d'autres sont sur le point de le faire. Plus de 15 pays procèdent actuellement à la formulation ou à la révision de leurs politiques nationales de population afin d'y inclure les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'autres conférences internationales et régionales pertinentes.

71. Malgré ces progrès marquants, l'instabilité politique et sociale, notamment dans la région des Grands Lacs, au Congo, en République centrafricaine, en Érythrée, en Éthiopie, et en Sierra Leone continue de ralentir l'élan imprimé à l'application des programmes démographiques.

72. Dans le cadre de l'application de l'Initiative spéciale, le FNUAP facilite et soutient la planification, la conduite, l'analyse et la diffusion des résultats de recensements effectués dans 26 pays africains. Son aide peut prendre des formes diverses : fourniture d'équipements et de véhicules, formation, paiement des salaires et indemnités au personnel, et apport de compétences techniques. Plusieurs pays ont été ainsi aidés pour leurs opérations de recensement : le Ghana, qui a commencé son recensement le 27 mars 2000, et le Kenya, qui vient de publier les résultats provisoires du recensement d'août 1999 (selon ces résultats, le Kenya compterait 28,6 millions d'habitants), ont tous deux bénéficié d'une aide du FNUAP et du Département du Royaume-Uni pour un développement international; la Mauritanie, ou le FNUAP, en collaboration avec la Banque mondiale, apporte une aide aux opérations de recensement. Au Togo, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'Agency for International Development des États-Unis fournissent conjointement au Gouvernement et à la communauté des donateurs des données actualisées et fiables, utilisables dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes. Parmi les organismes et les pays qui apportent leur soutien aux recensements

ou aux enquêtes dans tel ou tel pays, il faut citer le FNUAP, le PNUD, le Département du Royaume-Uni pour un développement international, l'Agency for International Development des États-Unis, la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international, le Fonds arabe pour le développement économique et social, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Union européenne, les Pays-Bas, L'Agence suédoise de développement international, le Danemark, la Norvège, l'Agence australienne de développement international, l'Allemagne et la France. En outre, le FNUAP, en tant que membre du Comité interinstitutions de coordination des recensements pour l'Afrique subsaharienne, organise des réunions de coordination des recensements aux niveaux mondial et national, afin de mobiliser des ressources destinées à des opérations de recensement en Afrique.

73. Le FNUAP collabore avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et avec la Communauté de développement de l'Afrique australe pour préparer l'Initiative 2000, afin d'harmoniser les opérations de recensement dans les 14 États membres de la Communauté. L'aide du FNUAP porte sur la formation à la planification et à la gestion des recensements, et comprend notamment l'analyse des données, la mise en place de capacités institutionnelles et en ressources humaines, l'envoi d'experts en recensement, et la mobilisation de ressources pour ces opérations. Le but visé est de renforcer la capacité de ces pays en ce qui concerne la collecte, le traitement et la diffusion des données, et en particulier la planification adéquate et la conduite en temps utile des recensements de population et de logement et les enquêtes à grande échelle. L'aide du FNUAP au projet représente un apport de 568 150 dollars pour 1999-2001, et 112 500 dollars seront fournis par la Communauté de développement de l'Afrique australe. En outre, l'Agency for International Development des États-Unis apportera, par l'intermédiaire du US Bureau of the Census des États-Unis, un soutien à deux réunions de travail. La Division de statistique de l'ONU apportera une aide technique et financière à toutes les réunions de travail, et l'Agence suédoise de coopération internationale enverra quelques consultants. Deux réunions de travail consacrées aux domaines ci-dessus précisés ont été organisées, à l'intention de représentants des 14 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, entre mars 1999 et avril 2000.

74. Le FNUAP appuie le réseau des femmes Africaines ministres et parlementaires dans le but de promouvoir l'application du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les membres du réseau se réunissent tous les deux ans. Ces réunions ont pour objet d'évaluer et de renforcer le rôle que les femmes africaines ministres et parlementaires ont à jouer, en ce qu'il leur incombe de promouvoir la santé génésique et l'hygiène sexuelle et les droits en la matière, la démarginalisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Les réunions ont aussi pour but de rappeler la nécessité d'appliquer les accords résultant des deux conférences en faveur des Africains, notamment des femmes et des petites filles. La prochaine réunion du réseau des femmes ministres et parlementaires aura lieu en juillet 2000. Elle est organisée en collaboration avec le Gouvernement namibien. Le thème en est la santé en matière de reproduction chez les adolescents et elle est destinée aux jeunes Africains. L'ONUSIDA, la CEA, ainsi que d'autres institutions et ONG participeront à ces réunions.

75. Le FNUAP, en collaboration avec d'autres partenaires, apporte une assistance technique à des pays africains dans le domaine de la santé en matière de reproduction – y compris l'hygiène sexuelle et la planification des familles, les stratégies et les campagnes de promotion concernant la population et le développement, ainsi que dans des domaines recoupant plusieurs problèmes, tels que sexospécificité et information, éducation et communication, SIP (système d'informatique de gestion)/logistique, et recherche socioculturelle. Le programme d'assistance technique a pour objet de renforcer les capacités nationales et de contribuer à la viabilité des programmes démographiques nationaux. Les partenaires intervenant dans le programme d'aide technique comprennent la CEA, l'OIT, l'Unesco, la FAO, l'OMS et l'UNIFEM.

76. Le FNUAP, dans le cadre de ses programmes de pays, aide les gouvernements africains à se doter de capacités en matière de ressources humaines, par le biais de la formation, de la coopération Sud-Sud et de l'assistance technique, afin qu'ils puissent gérer et appliquer des plans et programmes de politique démographique, des programmes concernant la santé en matière de reproduction, la population, la famille et l'éducation permanente, ainsi que des programmes de promotion. La mise en place de capacités en Afrique comprend en

outre le renforcement des départements chargés de la population/planification, le but étant de coordonner l'approche multisectorielle qu'impliquent l'application des politiques démographiques et l'utilisation de variables démographiques dans la planification du développement. Outre ses programmes de pays, le FNUAP apporte un soutien aux centres de formation, afin de doter les pays des capacités requises pour appliquer des programmes démographiques dans la région. On peut citer à cet égard le Centre de formation à la santé génésique à Maurice, auquel ont collaboré des gouvernements africains et la CEA.

77. Le FNUAP, en collaboration avec la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA a mis au point un modèle d'interaction entre population, environnement et agriculture, afin de sensibiliser les décideurs et les planificateurs africains aux liens d'interrelation des divers problèmes abordés et de le faire mieux appréhender les relations entre la santé des femmes en matière de reproduction et la sécurité alimentaire des ménages. Le modèle d'interaction « population-environnement-agriculture » a été mis au point avec succès en Afrique.

78. Un programme, d'un coût de 572 000 dollars, visant à améliorer les possibilités des femmes au Libéria après le conflit, a été mis au point par le PNUD et l'UNIFEM. Cette initiative vise à promouvoir l'amélioration de la situation des femmes sur le plan de l'éducation, de la gestion, de la prise de décisions, de l'obtention de crédits et de la santé et contribuera à doter de capacités correspondantes les institutions clefs et les décideurs politiques. Des ONG de femmes libériennes, des centres nationaux de formation et des organisations de la société civile coopéreront dans ce projet. Seules 22 % des femmes libériennes savent lire et écrire (contre 50 % d'hommes). Devant cette marginalisation des femmes dans la société libérienne, on espère que les efforts déployés permettront d'inverser la situation et d'accroître la participation des femmes dans les milieux d'affaires et l'administration publique.

G. Réduction de la pauvreté

79. Depuis le dernier rapport intérimaire, le programme d'action concernant la réduction de la pauvreté par la promotion du secteur non structuré et d'activités génératrices d'emplois, a été définitivement mis au point. Il a été convenu de répartir les tâches entre les membres des trois grandes Équipes spéciales interins-

titutions, le Bureau du coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la CEA et l'OIT, en ce qui concerne la mise en place dans un premier temps d'équipes de sensibilisation locale dans 20 pays africains.

80. L'Équipe d'appui technique de l'Initiative s'est réunie en 1999 à Nairobi et a formulé les recommandations suivantes : a) il faudrait se servir, dans la mesure du possible, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du système des coordonnateurs résidents pour mettre en application cette composante; b) la répartition des tâches (indiquées ci-dessus) pourrait être modifiée de sorte que d'autres équipes spéciales pourraient s'occuper de certains des pays actuellement attribués à l'OIT et à la CEA; c) la collecte de capitaux de démarrage auprès des institutions simplifierait l'application du Plan d'action en général et faciliterait notamment la tenue de réunions de sensibilisation, encore qu'à l'occasion de réunions précédentes il ait été décidé que les organismes puisent sur leurs propres fonds dans la phase de préparation.

81. Dans le cadre de cette composante de l'Initiative, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés/Département des affaires économiques et sociales a organisé une réunion inter-régionale du Groupe d'experts Asie-Afrique, consacrée à la promotion du secteur non structuré en Afrique, intitulée : « Passage des activités de sous-secteurs à des activités plus productives, génératrices de valeur ajoutée » (Nairobi, 8-10 décembre 1999), à laquelle a participé activement le secrétariat de l'Initiative. Les conclusions de cette réunion serviront à la planification et l'application du Programme d'action de la composante réduction de la pauvreté de l'Initiative.

82. On a organisé la réunion d'une équipe spéciale des organisations basées à Addis-Abeba qui s'est tenue le 25 janvier 2000 pour examiner les progrès réalisés et les mesures à prendre à l'avenir pour donner suite au programme d'action sur la réduction de la pauvreté grâce au développement du secteur non structuré et des possibilités de création d'emplois. Les organisations ont été priées de présenter au Bureau de l'OIT, à Addis-Abeba, toutes les activités planifiées susceptibles d'entrer dans le cadre de l'Initiative. À cet égard, il a été recommandé que chaque membre de l'Équipe spéciale s'engage à organiser, au titre de cette composante de l'Initiative, un forum régional ou sous-régional sur

une question relevant de son mandat et intéressant la dite composante.

83. La CEA rédige actuellement la version provisoire d'un manuel rassemblant les données d'expérience retirées des projets qu'elle a menés dans le secteur informel en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Éthiopie et en Zambie, et qui visaient à donner aux acteurs de ce secteur les moyens de résoudre leurs difficultés. Les institutions des Nations Unies seront invitées à examiner le projet de manuel et à contribuer à son élaboration. Ces travaux ont commencé en avril 2000 et s'étaleront sur trois ou quatre mois, après quoi quatre réunions sous-régionales seront organisées pour lancer un appel en faveur du financement de la mise en œuvre des activités décrites dans le manuel. Il sera demandé à tous les membres de l'Équipe spéciale de participer à ces réunions, qui seront organisées dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

84. Dans l'intervalle, le programme « Des emplois pour l'Afrique » de l'OIT et du PNUD et les stratégies de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois en Afrique se déroulent de manière très encourageante, comme en témoignent les programmes d'action nationaux énoncés dans une dizaine de pays. Des réunions de donateurs à l'échelle nationale seront organisées au cours de l'an 2000 afin de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre les projets nationaux sur le terrain. Au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, les études sur la transition vers une croissance faisant appel à une main-d'œuvre importante sont quasiment achevées; des études analogues seront prochainement lancées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Mali, au Sénégal et au Zimbabwe.

85. La CEA a alloué des crédits et dispensé une formation aux acteurs du secteur informel en Éthiopie et en Zambie, au titre d'un projet financé par l'Office allemand de coopération technique, qui s'inscrit lui-même dans le cadre d'un projet pilote et propose aux acteurs du secteur informel des programmes de formation participatifs axés sur les fonctions de direction et les compétences en matière de gestion d'entreprise et sur la création de conditions propices à la croissance du secteur non structuré.

86. Le Programme spécial d'Habitat pour les pays africains, adopté par ces derniers, a été réexaminé en mai 1999 et aligné sur la nouvelle vision stratégique du Centre des Nations Unies pour les établissements hu-

ains (Habitat). Ce programme propose des modalités concrètes concernant la fourniture d'un logement à tous les habitants et la promotion d'un développement urbain cohérent et intégré en Afrique. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont plutôt médiocres en raison surtout du manque de ressources financières d'origine nationale aussi bien qu'étrangère. Le programme a toutefois permis de sensibiliser fortement au fait que la fourniture de logements et l'urbanisation étaient des données fondamentales du développement de l'Afrique.

87. En ce qui concerne la garantie à tous d'un logement convenable, Habitat a mis en train en Afrique plusieurs projets de renforcement des capacités en matière d'octroi rationnel des logements, en particulier dans les zones rurales. Plusieurs villes tireront profit du programme Alliance des cités conjointement avec la Banque mondiale en décembre 1999. En l'an 2000, des villes choisies dans cinq pays (à savoir l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, Madagascar et le Nigéria) bénéficieront du programme.

88. L'action d'Habitat a progressé grâce au Programme de gestion des villes, au Programme « Cités viables », au Programme d'atténuation des effets des catastrophes, au programme « Des villes plus sûres », et au forum sur l'environnement urbain, qui tendent à promouvoir le développement durable dans l'environnement urbain en Afrique. Il convient également de noter les bons résultats obtenus en matière d'alimentation des villes en eau, de gestion des déchets et d'atténuation des effets des catastrophes aux fins de la continuité du développement et de l'intégration sociale.

89. Habitat fournit actuellement une assistance technique à 25 pays d'Afrique, et participe au renforcement de leurs capacités en matière de fourniture de logements et de services et dans le domaine du développement urbain. Le budget alloué pour les activités pertinentes est passé de 15,2 millions de dollars des États-Unis en 1999 à environ 17,1 millions en 2000.

90. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le PNUD, coordonnent un projet majeur sur les femmes, le microcrédit et l'élimination de la pauvreté. Le principal objectif de ce projet financé par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire du Programme pour la femme et le développement du PNUD,

est de prouver que le microfinancement peut contribuer à l'élimination de la pauvreté. Le projet est ciblé sur les femmes qui dirigent (seules ou à plusieurs) des petites ou des moyennes entreprises, dans les zones rurales en particulier. Les deux premières réunions de suivi de l'exécution du projet ont eu lieu en juillet 1999 et en février 2000, en Éthiopie et au Cameroun respectivement; la troisième s'est tenue près de Lagos en avril 2000. On attend des pouvoirs publics et des organismes opérationnels qu'ils tiennent compte des enseignements retirés du projet, à son terme, en les intégrant dans des activités sur le terrain.

H. Accès aux marchés et développement du commerce

91. Les échanges commerciaux réalisés par l'Afrique représentent seulement 1,5 % des échanges commerciaux internationaux, la part des pays les moins avancés étant de 0,4 %. Selon une étude réalisée par la CEA, lorsque les Accords d'Uruguay auront été pleinement mis en œuvre, en 2005, les pays de l'Afrique subsaharienne perdront chaque année 569 millions de dollars des États-Unis, soit un dixième d'un pour cent du revenu réel.

92. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en tant qu'organisme coordonnateur du groupe chargé des questions d'accès aux marchés et de développement du commerce, fait rapport sur trois séries d'activités exécutées avec la participation d'autres organisations pour aider les pays africains, spécialement ceux d'entre eux qui sont les moins avancés, à améliorer leurs échanges commerciaux et à renforcer leurs capacités. Ces activités relèvent des programmes suivants : a) Programme conjoint intégré d'assistance technique à certains pays les moins avancés et à d'autres pays africains; b) Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour la création de capacités humaines et institutionnelles pour aider les pays les moins avancés dans leur commerce et leurs activités liées au commerce; et c) Programme de renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement en Afrique, menés en coopération avec le PNUD.

Programme conjoint intégré d'assistance technique à certains pays les moins avancés et à d'autres pays africains

93. Un programme lancé conjointement par le Centre du commerce international, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'efforce de réaliser son principal objectif en entreprenant diverses activités liées entre elles destinées à permettre aux pays de mieux comprendre les accords de l'OMC et leurs incidences sur le développement de chacun des pays bénéficiaires, notamment lors des négociations commerciales; adapter les politiques et les réglementations fixées par ces accords; et à mettre chaque pays mieux à même de bénéficier de ces accords en étant davantage prêt à exporter. Le Fonds d'affectation spéciale commun du Programme à l'intention des pays bénéficiaires a été lancé le 1er mars 1998, le montant estimatif du financement nécessaire s'élevant à 10,3 millions de dollars. À la fin de 1999, 13 pays donateurs avaient annoncé qu'ils verseraient au total 8,2 millions de dollars. Le Fonds est géré par le Centre et il est supervisé par un groupe directeur composé de représentants des donateurs, des bénéficiaires et des secrétariats du Centre, de la CNUCED et de l'OMC. Les huit pays bénéficiaires sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie. En 1999, les trois organismes exécutant le Programme ont mené à bien des activités d'un coût à peine inférieur à 3 millions de dollars.

94. Au début de 1999, l'administration du Programme a demandé une étude du fonctionnement du Programme (le rapport a été communiqué aux membres du groupe directeur en juillet 1999), mettant en évidence les principaux problèmes qui en empêchent l'exécution et la viabilité et suggérant des solutions, soit pour l'essentiel : a) la décentralisation du Programme (à Genève et sur le terrain); et b) l'octroi aux pays de l'appui financier dont ils ont si grand besoin pour mener des activités sur le plan national (formation au système commercial multilatéral et diffusion de ce système). À la fin juillet 1999, une équipe du Programme s'est rendue en mission en Afrique pour s'entretenir avec les coordonnateurs locaux et d'autres organisations partenaires au sujet des solutions possibles, en s'appuyant sur l'étude du fonctionnement du Programme. Il en est ressorti que le problème majeur tenait au fait que le Programme ne finançait pas la formation au système commercial multilatéral national et

ne finançait pas non plus d'autres activités; les coordonnateurs se sont largement accordés à reconnaître qu'il fallait immédiatement régler tous les aspects de cette question si l'on voulait atteindre les objectifs fixés. La mission a conclu qu'aucun des pays intéressés n'était en mesure de financer les programmes de formation et d'information nécessaires relatifs au système commercial multilatéral. La plupart de ces pays, en particulier ceux d'entre eux qui étaient les moins développés, n'avaient pas non plus les moyens de mettre en œuvre de manière satisfaisante les processus interinstitutionnels de l'OMC ou d'en supporter toutes les dépenses de fonctionnement.

95. Il a donc été décidé, à l'issue de la mission, que des ressources dont le montant s'élevait à 500 000 dollars (pour l'ensemble des programmes) étaient nécessaires d'urgence à l'exécution d'un certain nombre d'activités nationales, et que ces ressources pourraient être obtenues auprès des pays au titre de la stratégie de constitution de groupements. Pour accélérer le processus et gagner du temps tout en conservant au Comité directeur les prérogatives que lui garantissent les règlements du Département de la trésorerie et de la politique financière, les trois institutions concernées ont convenu de limiter le financement initial à la moitié de ce montant, soit environ 3 % du coût moyen de l'exécution du projet. Ces fonds ainsi limités ont été dégagés en 1999 par l'intermédiaire des bureaux du PNUD, en même temps qu'ont été énoncées des directives relatives aux activités spéciales, le pouvoir d'approbation appartenant aux coordonnateurs régionaux. Les réactions recueillies sur le terrain indiquent que si l'on a commencé à planifier et à mettre en œuvre des activités nationales dans les domaines en question, le rythme d'exécution n'est pas toujours celui attendu.

96. L'infrastructure nécessaire (coordonnateurs nationaux et intermédiaires nationaux) est entièrement en place et l'exécution des activités a progressé, à l'exception des activités du groupement 12 (énonciation des stratégies d'exportation) qui seront exécutées après les colloques nationaux consacrés à l'étude de scénarios stratégiques. Un calendrier a été établi pour la tenue des colloques et des séminaires connexes de haut niveau dans sept pays; l'élaboration des documents qui seront utilisés est en bonne voie, en particulier l'analyse de l'impact des Accords d'Uruguay sur les économies nationales et les matrices de produits exportables et de possibilités de débouchés. Huit stages sous-régionaux consacrés aux accords de l'OMC et

visant à élargir les réseaux de formateurs, d'experts et de conseillers qui s'occupent des questions relatives au système de financement multilatéral, ont été organisés à l'Est et à l'Ouest sur les thèmes suivants : obstacles techniques au commerce (mesures sanitaires et phytosanitaires); évaluation en douane; agriculture; et Accord sur les textiles et les vêtements. Des stages similaires seront organisés au cours de l'an 2000.

97. Des cours de formation spécialisés sur le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) de la CNUCED ont été organisés au Bénin et au Burkina Faso pour aider ces deux pays à se familiariser à des versions plus sophistiquées du logiciel. Des activités ont commencé dans tous les pays couverts par le Programme conjoint intégré d'assistance technique afin de mettre en place un service d'information commerciale efficace et efficient. L'adaptation des publications du CCI sur les secrets commerciaux (« Trade Secrets ») et la manière de traiter avec les banques (« How to approach banks ») est en bonne voie, et l'on a commencé de constituer une base de données sur la qualité et l'emballage pour l'exportation à l'intention des points nationaux d'information. Des accords ont été finalisés concernant l'organisation de voyages d'étude pour les directeurs des points nationaux d'information, qui se rendront en Belgique et en Allemagne auprès des conseils nationaux de normalisation, et auprès des points d'information de l'Union européenne sur les obstacles techniques au commerce (mesures sanitaires et phytosanitaires).

98. En juin 1999, un accord interinstitutions a été signé entre le PNUD et la CNUCED pour la mise en œuvre d'un programme visant à aider les pays d'Afrique subsaharienne à promouvoir leurs ressources humaines, à renforcer leurs institutions et à développer leurs capacités en matière de négociations, afin de leur permettre d'entamer une forte croissance axée sur les exportations et de mieux s'intégrer dans l'économie régionale et dans le système commercial multilatéral. Le module « procédure accélérée » a été conçu aux fins de la réalisation de cet objectif de développement, pour fournir en temps utile aux gouvernements africains (négociateurs) et à d'autres parties prenantes du secteur privé et de la société civile l'assistance indispensable qui leur permettrait d'énoncer des politiques commerciales stratégiques et volontaristes et les objectifs correspondants en matière de négociation. On a apporté une aide aux pays africains, en coopération avec le

PNUD et la Communauté économique africaine, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, notamment pour leur permettre de se préparer aux réunions de l'OMC tenues à Seattle (États-Unis d'Amérique) et à un atelier qui a eu lieu à Pretoria (29 juin-2 juillet 1999). Des experts de 30 pays participant à cet atelier ont examiné et formulé des recommandations concernant les négociations sur l'accord qui devait remplacer la quatrième Convention de Lomé. Elles avaient notamment trait à l'intérêt que portaient les pays africains aux négociations agricoles; aux possibilités d'accorder un nouveau régime préférentiel à l'Afrique subsaharienne; à un programme favorable de subventions et à une application satisfaisante de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et aux difficultés auxquelles va se heurter la mise en place du cadre commercial pour les pays africains, qui doit succéder à la Convention de Lomé. Toujours en collaboration avec le PNUD et la Communauté économique africaine, on a organisé une série d'ateliers sous-régionaux avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMOA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

**Cadre intégré pour l'assistance technique
liée au commerce apportée aux pays
les moins avancés**

99. Le Groupe de travail interorganisations s'est réuni à Genève en novembre 1999 et janvier 2000. Les six principaux organismes concernés, soit le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC, ont chacun rédigé une communication en tenant compte de l'évaluation des besoins soumise par 40 pays les moins avancés. La deuxième phase du projet consistera à organiser des tables rondes pour chacun de ces pays. Le Groupe de travail a examiné un rapport d'activité établi par le Service administratif sur l'étude préparatoire des tables rondes et des programmes pluriannuels dans les 40 pays qui avaient présenté une évaluation de leurs besoins. Il a en outre étudié en détail les problèmes rencontrés et les préoccupations exprimées, a procédé à des échanges de vues et a envisagé diverses solutions. L'un des problèmes majeurs était l'absence de financement du Cadre intégré, les gouvernements donateurs n'ayant annoncé aucune

contribution. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a procédé également à un échange de vues sur l'analyse du Cadre intégré et est convenu que cette analyse devrait obéir à un certain nombre d'éléments et de critères. En outre, la Banque mondiale choisirait une personne compétente qu'elle chargerait d'élaborer un avant-projet d'évaluation du Cadre intégré, en consultation avec le Groupe de travail, les gouvernements des pays les moins avancés et la communauté des donateurs, selon que de besoin, en se fondant sur les éléments relevés par le Groupe de travail. Le premier projet serait examiné et révisé par le Groupe de travail, avec l'accord des principaux organismes. Le rapport serait communiqué au Conseil général de l'OMC ainsi qu'aux organes directeurs des autres principaux organismes.

100. Une initiative du PNUD, Afrique 99, a été lancée pour stimuler les partenariats commerciaux et en matière d'investissement entre les entreprises américaines et africaines. La première manifestation de la série, qui a réuni des chefs d'entreprise et des dirigeants politiques des États-Unis et leurs contreparties de huit pays africains à Hartford (États-Unis) en avril 1999, a abouti à un certain nombre de transactions entre des entrepreneurs américains et africains. Un sommet des chefs d'État du Conseil des entreprises sur l'Afrique s'est ensuite tenu à Houston (États-Unis), également en avril 1999, sur le thème « Attirer des capitaux vers l'Afrique ». En novembre 1999, une foire commerciale et une conférence sur le commerce et les investissements ont été organisées en Arizona. Cette manifestation a déjà contribué à établir un partenariat stratégique entre la région africaine du Sahel et l'État d'Arizona.

I. Diversification économique

101. C'est à la CNUCED qu'il revient d'orchestrer l'application des programmes de diversification économique. Dans un premier temps, une ébauche de programme de diversification économique a été établie et présentée au CPC à sa trente-neuvième session (E/AC.51/1999/6, annexe I). Depuis, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés a organisé en novembre 1999, en étroite collaboration avec la CNUCED, sur le thème de la diversification des économies africaines dans le nouveau contexte mondial, une réunion qui visait spécifiquement à évaluer les progrès accomplis dans l'application des recommandations de l'Assemblée générale relative

ves à la diversification, à réexaminer les perspectives de diversification dans le nouveau contexte mondial et à ébaucher un cadre opérationnel de diversification durable des économies africaines qui soit plus complet et plus concret.

102. Ont assisté à cette réunion des experts de 10 pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tunisie, Zambie et Zimbabwe), des représentants des organisations sous-régionales, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales qui s'occupent de diversification économique – notamment la CNUCED, l'ONUDI, la CEA, le PNUD, la FAO, l'OMC et le Centre du commerce international –, de la Société financière internationale, de la Banque mondiale et du Fonds commun pour les produits de base, et d'organisations régionales et sous-régionales (OUA, Banque africaine de développement, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté du développement de l'Afrique australe) et deux experts de pays développés.

103. Les experts ont souligné que la diversification devait être essentiellement le fait du secteur privé et qu'il importait en conséquence que les gouvernements africains et leurs partenaires économiques développent et appuient ce secteur. Ils ont aussi souligné, notamment, qu'il importait que les gouvernements africains appliquent une politique macroéconomique saine, renforcent les institutions nationales, établissent un cadre réglementaire efficace qui puisse favoriser les investissements locaux et étrangers et libéralisent leurs politiques commerciales. Ils ont par ailleurs insisté sur la nécessité, non seulement de créer un environnement favorable à la diversification, mais aussi de développer d'urgence l'offre et la compétitivité des entreprises. Il a été noté que, même s'ils accédaient plus facilement aux marchés, la plupart des pays africains auraient du mal à exporter des produits non traditionnels en raison de leurs difficultés à satisfaire aux normes de qualité internationales mais aussi d'autres facteurs tels que les prix et la capacité de fournir les marchandises en quantité et en temps voulus.

104. Les experts ont convenu que le nouveau contexte mondial offrait des possibilités intéressantes aux entreprises compétitives mais ont fait observer que les règles commerciales adoptées par l'OMC et la concentration croissante des sociétés d'envergure mondiale condamnaient les pays et les sociétés à s'adapter aux nouvelles pratiques commerciales. Afin d'être en me-

sure de rivaliser sur des marchés plus ouverts mais aussi plus complexes, les sociétés nationales auraient besoin de davantage de capitaux, de technologies de pointe – notamment des technologies de l'information – et de compétences en matière de création et de gestion d'entreprise. Les experts ont souligné l'importance de l'intégration et de la coopération régionales et de la coopération Sud-Sud pour ce qui était d'accroître la compétitivité, mais ont également fait valoir que les entreprises solidement établies avaient tout intérêt à établir des liens avec les sociétés transnationales.

105. Les participants à la réunion ont examiné un projet de cadre opérationnel établi par la CNUCED, qui a été ultérieurement révisé sur la base des observations et des suggestions des experts. Ce cadre opérationnel doit avoir deux fonctions : la première consiste à proposer des moyens d'unifier les activités des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui s'occupent de diversification pour qu'elles soient plus efficaces, et la deuxième à proposer une stratégie et un train de mesures que les pays africains puissent appliquer pour diversifier leur économie. Le cadre opérationnel doit être examiné à la prochaine réunion du Comité directeur du CAC sur l'Afrique, prévue pour juin 2000. Son approbation par le Comité est indispensable pour inciter les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à appuyer la diversification de l'économie des pays africains.

106. De décembre 1998 à juin 1999, l'ONUDI a mis au point à l'intention des pays africains un ensemble de programmes dont le coût global est évalué à environ 104 millions de dollars. Elle a déjà prélevé 22,3 millions de dollars environ sur les ressources qu'elle a affectées à ses programmes pour lancer les programmes en question dans 14 pays. Ces programmes soulignent la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles pour accroître la compétitivité industrielle et développer le secteur privé. De nouveaux programmes destinés à quatre pays africains ont été définitivement mis au point à la fin de 1999 et d'autres destinés à sept autres pays doivent être formulés en 2000. D'ici à la fin de cette année, des programmes intégrés devraient être appliqués dans 26 pays africains, dont 16 pays comptant parmi les moins avancés.

107. Une conférence sur les partenariats et les investissements industriels en Afrique (Dakar, 20 et 21 octobre 1999) a été organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

(ONUDI) en coopération avec la CEA, l'OUA, la Banque africaine de développement et le Gouvernement sénégalais. Elle a rassemblé 493 participants, dont des ministres et d'autres hauts responsables gouvernementaux et des représentants du secteur privé, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, des organismes et bureaux des Nations Unies et des médias. Elle a été marquée notamment par la conclusion, entre une société autrichienne et une société sénégalaise, d'un accord de coentreprise qui permettra à la société sénégalaise, qui est dirigée par des femmes, de faire passer le taux d'utilisation de ses capacités de 40 % à environ 70 %.

J. Coopération et intégration régionales

108. Au cours de la période considérée, les activités menées par la CEA dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques ont visé essentiellement à renforcer les capacités d'appui à l'intégration régionale au moyen de programmes d'assistance technique et d'activités de soutien aux communautés économiques régionales, qui constituent l'élément moteur de l'intégration du continent. Ces activités reposent essentiellement sur les analyses et les études de synthèse que la CEA a effectuées concernant les obstacles politiques et institutionnels à l'intégration économique de l'Afrique et les enseignements que les pays membres d'autres groupes et accords régionaux, dont l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la Communauté de développement du cône austral (MERCOSUR), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique ont tirés de leur expérience. En menant des activités de plaidoyer en faveur de certaines politiques et en visant à faciliter l'adoption de positions communes, la CEA vise à aider les communautés économiques régionales à bien se positionner pour ce qui est de leurs responsabilités et de leurs engagements concernant l'intégration de l'Afrique à l'échelle mondiale. Un grand effort a été accompli cette année en vue d'évaluer systématiquement les performances du continent en matière d'intégration et d'informer les décideurs des résultats de cette évaluation pour qu'ils puissent formuler des politiques aux niveaux national, sous-régional et régional.

109. La CEA a facilité l'établissement d'un consensus entre les gouvernements africains lors de négociations sur le commerce mondial et d'autres négociations per-

tinentes. Ainsi, dans le cadre des préparatifs de la Conférence que l'OMC a tenue à Seattle et de la dixième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, elle a organisé, à l'intention des ministres africains du commerce et d'experts, une réunion qui a abouti à la formulation d'une position africaine commune. Par ailleurs, elle organise en permanence avec la CNUCED, à l'intention des négociateurs africains, des cours de formation qui sont destinés à leur permettre d'améliorer leurs compétences en matière d'analyse, de communication et de négociation. Elle s'emploie aussi à favoriser l'adoption de politiques communes dans des secteurs aussi importants que les transports et l'aviation civile, indispensables à l'intégration du continent.

K. Mobilisation accrue des ressources

110. La question de la mobilisation des ressources a été examinée à diverses reprises depuis le lancement de l'Initiative spéciale. Lors de sa réunion du 5 au 7 mars 1997 à Addis-Abeba, le Groupe de travail technique de l'Initiative spéciale a examiné de manière approfondie les questions qui y sont liées. Lors de cette réunion, on s'est largement accordé à considérer que l'Initiative spéciale devrait avant tout viser à gérer plus efficacement les ressources existantes et à favoriser l'établissement, dans chaque pays, d'un consensus sur les politiques à suivre. Cela étant, le fait que l'on ait annoncé, lors de son lancement, qu'elle nécessiterait un financement de 25 milliards de dollars répartis sur 10 ans et la rarefaction des ressources supplémentaires qu'elle a entraînée ne sont pas faits pour lever le doute quant à sa viabilité.

111. La question de la mobilisation des ressources a été soulevée à nouveau à la septième réunion du Comité directeur du CAC, en mars 1998, au cours de laquelle celui-ci a approuvé la création d'un groupe de travail technique sur la question. Le secrétariat de l'Initiative spéciale a été chargé d'assurer le service de ce groupe. Il a été demandé à celui-ci d'examiner ce qu'il était possible de faire pour que l'Initiative spéciale ait davantage de pertinence et d'impact en ce qui concerne la cohésion des programmes et l'efficacité de l'aide, et de formuler des recommandations. Il lui a été également demandé d'examiner les moyens d'accroître les ressources de l'Initiative spéciale destinées à la coopération technique, compte tenu de la diminution de

l'aide publique au développement et de la faiblesse des investissements directs étrangers en Afrique.

112. Le Groupe de travail technique, qui se compose de représentants de la CEA, du PNUD et de la Banque mondiale, s'est réuni le 14 octobre 1998 pour examiner un certain nombre de questions dont un groupe plus représentatif d'organismes doit continuer à débattre ultérieurement. Depuis, le Comité directeur du CAC à sa huitième session en mai 1999, le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session⁵ et le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 (conclusions concertées 1999/2) ont demandé que l'on dote l'Initiative spéciale d'une stratégie efficace de mobilisation des ressources (voir annexe I). En octobre 1999, le secrétariat de l'Initiative spéciale et la Banque mondiale ont convenu, au cours d'une réunion, qu'il faudrait organiser une session de réflexion pour continuer à faire progresser les choses. À cette session organisée par le secrétariat de l'Initiative spéciale, à New York le 25 février 2000, le secrétariat de l'Initiative spéciale a fait distribuer aux participants à cette réunion un document de synthèse intitulé « Stratégies de mobilisation des ressources » ainsi que les comptes rendus des réunions antérieures du Groupe de travail technique afin de stimuler leurs débats.

113. La réunion du Comité directeur du CAC sur l'Initiative spéciale et deuxième consultation annuelle régionale des organismes des Nations Unies qui mènent des activités en Afrique doit se tenir à Addis-Abeba les 26 et 27 juin 2000; elle sera présidée par le Secrétaire exécutif de la CEA. Des exemplaires du projet de note sur la stratégie de mobilisation des ressources (voir annexe I) établi par le Groupe de travail doivent y être distribués.

L. Autres domaines prioritaires

1. L'eau

114. Le groupe chargé de la question de l'eau dans le cadre de l'Initiative spéciale, constitué du PNUE, de la Banque mondiale et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en tant qu'organismes coordonnateurs et du PNUD, de la FAO, de la CEA, de l'OMS, de l'ONUDI, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'UNESCO, d'Habitat, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Fonds international de développement agricole

(FIDA) et du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en tant qu'organismes d'appui, a arrêté quatre objectifs précis et confié chacun d'entre eux à plusieurs organismes chefs de file : la garantie de l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'accès équitable aux ressources en eau (PNUE, Banque mondiale et PNUD); la sécurité de l'approvisionnement en eau des ménages (UNICEF, OMS et Banque mondiale); l'évaluation des ressources en eau (OMS et UNESCO) et l'eau pour la production alimentaire (FAO). Tandis que les mécanismes de l'Initiative spéciale ont permis de bien encadrer l'action de promotion, qui revêt beaucoup d'importance, les organismes intéressés ont mis en place divers partenariats et lancé un certain nombre d'activités. Le Programme sur l'approvisionnement en eau des villes africaines, dont les principaux volets concernent l'accès à l'eau douce, la sécurité de l'approvisionnement en eau des ménages et l'évaluation des ressources en eau douce dans le cadre de l'Initiative spéciale, constitue un bon exemple de coordination efficace des travaux des organismes des Nations Unies en Afrique. Il fait intervenir plusieurs organismes dont le PNUE, Habitat, la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et l'appui politique des pays participants, à savoir l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Sénégal et la Zambie. Il reste que dans l'ensemble, le groupe chargé de la question de l'eau n'a pas encore accompli suffisamment de progrès durables pour ce qui est de la mise en place des programmes concrets envisagés initialement, et ce en dépit du fait qu'un groupe de travail interinstitutions a retenu quatre pays et un bassin hydrographique pour une action concertée à l'échelle du système des Nations Unies. Ce groupe a fixé les objectifs à atteindre et choisi les éléments et les critères stratégiques à prendre en compte pour mesurer les progrès accomplis.

115. Afin de raviver et mobiliser l'intérêt des organismes participants pour l'élément « eau » de l'Initiative, le secrétariat a tenu des consultations avec les organismes coordonnateurs (PNUE, Banque mondiale et OMM) et la CEA et a convoqué à La Haye, le 20 mars 2000, durant le deuxième Forum mondial de l'eau, une réunion du groupe de travail technique sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CEA qui est Coprésident du Comité directeur de l'Initiative spéciale. Les 10 organismes participants ont décidé que le Pro-

gramme pour l'Afrique relatif à l'eau adopté par l'OUA, la CEA et la Banque africaine de développement et présenté au Forum constituerait la base de la collaboration au sein de l'Initiative spéciale et sont en outre convenus de formuler une stratégie prospective reposant sur une vision commune, la création de nouveaux partenariats lorsque ceux-ci peuvent être avantageux, la rationalisation des mécanismes institutionnels et des communications efficaces. Le projet de stratégie a été examiné lors d'une réunion interinstitutions tenue à Nairobi les 4 et 5 mai 2000. La version définitive du document sera présentée au Comité directeur du CAC lors de la réunion consultative régionale qui doit se tenir en juin 2000 à Addis-Abeba.

2. Sécurité alimentaire

116. Dans le cadre du groupe de travail de l'Initiative sur la sécurité alimentaire, la FAO est responsable des questions relatives à l'eau pour la production alimentaire, l'amélioration de la qualité des sols, la sécurité alimentaire, l'accent étant mis sur la contribution des femmes, et la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Depuis décembre 1998, la FAO s'est efforcée d'encourager la coopération entre l'Initiative spéciale et le Réseau du CAC sur le développement rural et la sécurité alimentaire, notamment en établissant au siège de la FAO un centre de coordination pour chacun des domaines prioritaires, en inscrivant les domaines prioritaires à l'ordre du jour des groupes de travail thématiques et dans les plans de travail des programmes menés par la FAO au niveau des pays, en élaborant cinq documents techniques sur les quatre domaines prioritaires, qui serviront de base de discussion et d'action aux groupes de travail thématiques ou techniques, et à partir desquels on pense établir un plan de travail et un cadre d'action stratégique commun. Dans les pays où la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est en cours, les priorités de l'Initiative spéciale sont mises en lumière au sein des groupes de travail thématiques du CAC, qui sont devenus les groupes de travail thématiques du Plan-cadre pour l'aide au développement.

117. Les quatre domaines prioritaires ont été affinés dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO qui englobe les thèmes suivants : maîtrise nationale des programmes, synergies avec des partenaires de développement, notamment des pays donateurs et des institutions financières multilatérales, participation des agriculteurs et des autres intervenants,

effort de modernisation technique, priorité accordée aux petits exploitants, sensibilisation aux sexes spécifiques et adoption d'une approche intégrée, multidisciplinaire et progressive.

118. Dans le domaine de l'eau pour la production alimentaire, la FAO intervient dans les secteurs ci-après : a) politique de l'eau et politique de gestion des bassins hydrographiques, notamment de celui du Nil; b) mise en valeur des ressources en eau et expansion de l'irrigation – un programme de maîtrise de l'eau a été établi et mis en oeuvre dans 14 pays africains; c) base de données sur le matériel d'irrigation – en 1998, deux ateliers ont été organisés, l'un à Harare sur les techniques d'irrigation d'un prix modéré et l'autre à Ouagadougou sur les transferts de matériel d'irrigation; d) évaluation des ressources régionales en eau et aménagement des bassins hydrographiques – des projets ont été établis sur la mise en valeur des terres humides dans le cadre de l'aménagement des zones orientales et méridionales de faible altitude de la région soudano-sahélienne et sur la mise en valeur des vallées intérieures; e) récupération de l'eau et notamment évaluation des techniques de récupération de l'eau dans cinq pays d'Afrique occidentale et centrale, organisation d'un atelier sous-régional sur les techniques de récupération de l'eau et leur impact sur les systèmes d'exploitation agricole d'Afrique occidentale et centrale (Niamey, octobre 1999), identification et étude technique de la gestion, de la mise en valeur et de la conservation de l'eau au Congo.

119. Dans les domaines de l'amélioration de la qualité des sols et des indicateurs y relatifs et de la lutte contre la dégradation des sols et de la désertification, les activités courantes ou en projet sont axées sur quatre thèmes : thème 1, fertilité des sols et gestion intégrée des phytoaliments; thème 2, amélioration de la productivité des terres par la conservation des sols et des eaux; thème 3, préservation de l'humidité du sol dans l'agriculture pluviale; et thème 4, techniques d'évaluation et de gestion des sols difficiles à exploiter.

120. La FAO a participé à plusieurs séminaires, ateliers et consultations d'experts. En novembre 1999, le séminaire itinérant FAO/OMS sur l'utilisation des données climatiques pour la prévention des situations de sécheresse et la gestion durable de l'agriculture a eu lieu à Accra. S'inscrivant dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse, le séminaire itinérant vise à mettre au point un

mécanisme national de planification et d'exécution de programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification et d'utilisation des données climatiques pour la prévention des situations de sécheresse et la gestion durable de l'agriculture. Toujours en novembre 1999, un atelier régional sur le système d'information sur les ressources foncières au service de la sécurité alimentaire dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe a été organisé par la FAO et le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et orientale. En juillet 1999, un atelier sous-régional sur les pertes de productivité des sols sous l'effet de l'érosion a eu lieu à Kumasi, Ghana.

121. Dans le domaine prioritaire de la sécurité alimentaire, l'accent étant mis sur la contribution des femmes, la plupart des travaux ont porté directement sur la formation et l'émancipation des femmes au service du développement. Ces activités visent essentiellement à résoudre les problèmes des femmes, en particulier l'accès limité qui leur est offert aux méthodes de travail les plus perfectionnées et aux systèmes de crédit et de commercialisation, et la prise en compte des préoccupations des femmes dans les programmes généraux de développement agricole. La FAO a conçu un projet régional intitulé « Accroître la productivité alimentaire des femmes rurales par l'amélioration du transfert et de l'adoption des techniques agricoles en Afrique ». Le principal objectif de développement du projet consiste à accroître la productivité agricole par l'identification, la diffusion et l'institutionnalisation de meilleurs moyens de transfert des techniques agricoles au profit des exploitants agricoles. Le projet sera opérationnel avant la fin de l'année 2000 et bénéficiera du concours des organismes compétents des Nations Unies et de plusieurs pays de la région.

122. L'aide alimentaire distribuée par le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu être directement acheminée à quelque 19,8 millions de personnes en Afrique subsaharienne en 1999. Sur ce nombre, 15 millions de personnes étaient victimes de situations d'urgence et 4,8 millions ont reçu une aide dans le cadre de programmes et d'activités de développement. Dans la région d'Afrique subsaharienne, en 1999, le PAM a acheminé 1,1 million de tonnes d'aide alimentaire pour une valeur totale de 531 millions de dollars. En 1999, le PAM a déjà approuvé 53 nouvelles opérations pour l'Afrique qui, outre les engagements additionnels correspondant aux opérations déjà approuvées, représentaient 1,4 milliard de dollars, soit 53 % de

toutes les ressources engagées par le PAM en 1999. Le PAM s'efforce toujours de trouver des moyens efficaces de répondre aux besoins particuliers des femmes qui, en Afrique, sont en grande partie responsables de la sécurité alimentaire de leurs familles. Le PAM a progressivement décentralisé ses systèmes de gestion dans son bureau de l'Afrique subsaharienne. Ce processus vient de s'achever avec l'ouverture d'un sixième bureau régional au Cameroun.

3. L'environnement

123. Entre mars 1999 et mars 2000, l'une des principales activités d'assistance technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) en Afrique a concerné la législation maritime. Au cours des premier et deuxième trimestres de 1999, des missions consultatives en matière de législation maritime ont été menées au Nigéria et au Ghana. À la demande de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'OMI a organisé un séminaire sous-régional au Cameroun du 31 janvier au 3 février 2000, qui a été suivi par cinquante participants du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo et du Gabon. L'objectif était de réactualiser la législation maritime commune en vigueur dans ces pays, compte tenu de l'évolution de la situation. Des missions consultatives similaires se dérouleront également en Éthiopie, en Sierra Leone et en Zambie au cours du premier trimestre de 2000.

124. La stratégie de l'OMI en matière de prévention de la pollution marine vise à offrir aux pays une assistance la plus complète possible pour les aider à respecter les normes établies par l'Organisation. Une mission consultative et quatre ateliers ont été organisés à cet effet. Le Gabon a bénéficié pendant trois semaines des conseils d'experts de l'OMI afin de renforcer sa législation en matière de pollution marine. Un ensemble de règles a été élaboré et soumis au Gouvernement gabonais. L'OMI a également financé quatre ateliers concernant les plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Cinquante personnes ont été formées à la mise en place de plans d'intervention d'urgence en cas de pollution marine.

125. L'OMI a organisé deux séminaires sous-régionaux en Mauritanie et au Mozambique. Le principal objectif était de renforcer les capacités de l'État du pavillon dans les pays d'Afrique subsaharienne en créant des administrations maritimes extrêmement bien organisées et capables de faire appliquer les dispositions des conventions pertinentes de l'OMI. Des res-

sortissants de 11 pays d'Afrique ont pris part au séminaire en Mauritanie et des nationaux de neuf pays d'Afrique ont participé à celui au Mozambique.

126. En 1999, l'OMI a progressé dans la mise en place de son projet régional pilote en Afrique. Deux bureaux régionaux de l'OMI ont été établis à Nairobi et à Accra pour les sous-régions de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (anglophone), respectivement.

127. L'OMI a étendu son régime de contrôle de l'État du port à l'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'objectif est de renforcer la sécurité et d'améliorer la protection de l'environnement marin. Afin de conclure un mémorandum d'entente sur le contrôle de l'État du port avec les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'OMI a tenu trois réunions préparatoires au Ghana, en Guinée et au Nigéria, pays où le mémorandum a été signé par 16 pays. Il a été décidé que le secrétariat serait établi au Nigéria et qu'un centre d'information serait créé en Côte d'Ivoire. En vertu du mémorandum, toutes les parties devront exercer un contrôle complet et permanent afin que ne soient pas exploités des navires qui ne répondent pas aux normes requises et que les navires de commerce étrangers qui se rendent dans les ports des pays signataires répondent aux normes de l'OMI.

128. En collaboration avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI), l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) et l'Association internationale des ports, l'OMI a mis en oeuvre un projet visant à améliorer la sécurité de la navigation sur le lac Victoria. Une mission conjointe (OMI et AFD) a été organisée dans la région du lac Victoria en novembre 1999. Le rapport et les recommandations formulées par cette mission sont à l'examen.

129. Le PNUD a lancé un programme d'un montant de 4,5 millions de dollars pour aider le Centre national nigérien de l'environnement à coordonner, superviser et évaluer les activités de protection et de gestion de l'environnement, en particulier celles visant à préserver la diversité biologique et les ressources forestières du pays. Dans le cadre de ce programme, on fournira du matériel et on dispensera une formation à l'intention des ministères, des organisations communautaires et des organisations non gouvernementales. Le Niger mérite une attention particulière en raison de la dégradation catastrophique de son environnement ces dernières années due à la croissance démographique et à des

conditions climatiques difficiles, notamment la sécheresse.

130. Le PNUD alloue un montant de 447 000 dollars à la Commission libérienne de l'environnement afin de renforcer sa capacité de régler les problèmes environnementaux les plus urgents du pays. Le représentant du PNUD et l'ancien Ministre des affaires économiques et de la planification ont lancé à Monrovia un projet visant à aider le Libéria à élaborer un plan d'action pour le développement durable sur le modèle d'Action 21, qui sera mis en œuvre d'ici à 2005. Le PNUD appuiera également les initiatives de protection de l'environnement qui doivent être entreprises de toute urgence dans un pays ravagé par sept ans de guerre.

4. La Coopération Sud-Sud

131. La coopération Sud-Sud est un des volets de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique qui a été confiée à la CEA en tant qu'organisme chef de file. Les organismes coopérants comprennent la CNUCED, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (Département des affaires économiques et sociales), l'ONUDI, le PNUD, l'UNESCO, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Bien qu'il s'agisse d'un volet nouvellement créé, des activités sont déjà en cours.

132. Le PNUD a organisé, en collaboration avec les Gouvernements malaisien et japonais, le premier Forum Asie-Afrique des entreprises (Kuala-Lumpur, octobre 1999). Y ont participé des ressortissants de 24 pays d'Afrique et de six pays d'Asie ainsi que des représentants du Groupe de la Banque mondiale, de l'ONUDI, de la CNUCED, du CCI et du Bureau du Coordonnateur spécial. Le principal objectif était d'accroître les flux d'investissement étranger direct d'Asie vers l'Afrique. Le Forum a débouché sur la signature de 27 mémorandums d'accord officiels qui, en incluant d'autres mémorandums d'accord officieux, sont estimés à plus de 100 millions de dollars.

133. Le Gouvernement de la République de Corée et le Bureau du Coordonnateur spécial ont organisé la première réunion du Comité permanent du Forum de coopération Asie-Afrique de Séoul sur les moyens de promouvoir les exportations (New York, 22 mars 2000). Le Comité permanent, qui comprend des membres du Gouvernement de la République de Corée et des repré-

sentants du Bureau du Coordonnateur spécial, du PNUD et de l'OUA, est le principal organe chargé d'assurer l'application effective des recommandations formulées par le Forum de Séoul. Un programme de formation élaboré par le Bureau du Coordonnateur spécial et l'Agence coréenne de coopération internationale, traitera en particulier de la question des ressources humaines dans l'optique de la promotion des exportations en Afrique. Ce programme devrait se dérouler du 31 juillet au 13 août 2000 et devrait rassembler 20 décideurs africains dans les domaines du commerce et des investissements, sélectionnés par le Bureau du Coordonnateur spécial et le Gouvernement de la République de Corée.

134. Les Gouvernements japonais et malaisien, le PNUD, le Bureau du Coordonnateur spécial et la Coalition mondiale pour l'Afrique organisent ensemble le troisième Forum Asie-Afrique à Kuala Lumpur du 23 au 25 mai 2000. L'objectif est d'aider les pays d'Afrique à parvenir au développement économique et social grâce au renforcement accéléré des capacités institutionnelles et humaines et au développement du secteur privé et du secteur agricole. Le Forum doit être l'occasion pour les décideurs, les experts techniques et les représentants du secteur privé des pays d'Afrique et autres pays de débattre des moyens de renforcer les capacités institutionnelles et humaines en Afrique et d'améliorer la compétitivité de ces pays au sein de l'économie mondiale.

III. Exécution de l'Initiative spéciale : coordination

Au niveau national

135. Au niveau national, la coordination des activités des organismes des Nations Unies se poursuit à l'aide de divers dispositifs, notamment le bilan commun de pays, le cadre de coopération de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la stratégie d'assistance au pays de la Banque mondiale, et plus récemment le Cadre de développement intégré et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. Les séminaires des équipes d'appui organisés dans divers pays et consacrés à l'Initiative spéciale renforcent également cette coordination.

136. En outre, le secrétariat de l'Initiative spéciale, travaillant en étroite collaboration avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, met

au point des directives spécifiques relatives à l'Initiative spéciale qui devraient être intégrées au plan général du Rapport annuel des coordonnateurs résidents des Nations Unies, 1999.

137. Au niveau des groupes d'activités, des mesures de coordination nationale ont été prises dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la gouvernance, des technologies de l'information et de la population. En matière d'éducation, la Banque mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF et d'autres institutions participantes ont, de façon conjointe, organisé des réunions consultatives et aidé certains gouvernements africains à mettre sur les rails les programmes communs quinquennaux axés sur l'éducation pour tous, dans le cadre de partenariats ouverts qui n'incluent pas seulement les organismes des Nations Unies et les gouvernements mais également les collectivités locales, d'autres institutions bilatérales et multilatérales, ainsi que des organisations non gouvernementales. Le volet de l'Initiative spéciale relatif à la santé, coordonné par l'OMS et la Banque mondiale, aide les pays à élaborer et à exécuter des programmes nationaux de réforme sectorielle visant à mettre en place des ensembles de services sanitaires de base de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité et viables. Dans le volet Exploitation de la technologie de l'information au service du développement, sous la direction de la CEA, des plans de mise en place d'infrastructures nationales d'information et de communication ont été élaborés et approuvés pour 10 pays et sont en préparation pour 12 autres. D'autres pays seront pris en considération quand ils feront part de leur intérêt pour la mise au point de politiques, de plans et de stratégies similaires. Le FNUAP, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (CEA, OIT, UNESCO, FAO, OMS et UNIFEM), fournit aux pays une assistance technique dans plusieurs domaines (santé en matière de procréation, égalité des sexes et information, éducation et communication et recherche socioculturelle) dans le cadre du Programme d'assistance technique dont l'objectif est de renforcer les capacités nationales. Par ailleurs, on a mis au point et expérimenté dans plusieurs pays un modèle informatique d'interaction entre population, environnement, développement et agriculture dont l'objet est d'amener les décideurs et les planificateurs à prendre conscience du rapport entre la santé des femmes en matière de procréation et la sécurité alimentaire des ménages.

Aux niveaux sous-régional et régional

138. Les réunions sous-régionales organisées au titre des groupes d'activités de l'éducation et de la santé ont permis de s'informer réciproquement des meilleures pratiques à appliquer dans certains secteurs critiques. En matière d'éducation, les décideurs ont pu échanger leurs points de vue sur les solutions aux problèmes qui freinent le développement de l'éducation de base en Afrique, ainsi que sur les facteurs de réussite dans l'éducation des filles et le financement des enseignants. À la suite de ces échanges, des pays d'Afrique de l'Ouest ont introduit de nouvelles modalités dans ce secteur et on peut y constater une certaine inversion des tendances à la baisse des taux de scolarisation bruts, imputable en partie à cette innovation. Dans le domaine de la santé, trois réunions sous-régionales se sont tenues avec la pleine participation des ministres de la santé ainsi que des ministres des finances et du plan et ont permis de décider des concepts à retenir pour les réformes du secteur de la santé. Grâce aux visites réciproques entre les pays, on prend exemple sur les meilleures pratiques vues ailleurs en matière de lutte contre le VIH/sida, de participation des collectivités et de collaboration entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Le premier Forum africain sur le développement, organisé par la CEA en octobre 1999 sur le thème de l'Afrique face aux défis de la mondialisation et de l'ère de l'information, a donné de l'élan à plusieurs autres initiatives régionales telles que SchoolNet Africa, African Distance Learning Programme, un réseau de centres de télétraitement, un réseau intersociétés, Alliance for African Business, African information Society Youth Network, ainsi qu'à des groupes d'action nationaux dans plusieurs pays. Le Forum sur la gouvernance en Afrique, qui existe depuis maintenant quatre ans, offre un lieu de débat pour les questions d'intérêt commun et l'échange des meilleures pratiques en matière de gouvernance. Le troisième, tenu à Bamako en juin 1999, a été consacré à la gestion des conflits et au développement durable.

139. Ainsi que le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session en a été informé (E/AC.51/1999/6, par. 117 et 118), il a été convenu lors de la réunion annuelle de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique (Nairobi, mars 1999), présidée par la Vice-Secrétaire générale, que l'Initiative spéciale constituait provisoirement un dispositif approprié pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies en Afrique. Les participants ont également demandé aux coprésidents du Comité directeur du Comité administratif de coordination

(CAC) sur l'Initiative spéciale, à l'Administrateur du PNUD et au Secrétaire exécutif de la CEA de soumettre à la Vice-Secrétaire générale, dans les trois mois suivant la tenue cette réunion, un rapport sur le rôle élargi que l'on envisage de donner à l'Initiative spéciale.

140. Les coprésidents ont établi un rapport sur les modalités permettant à l'Initiative spéciale d'assumer ses responsabilités élargies en matière de coordination, qui a été distribué lors de la huitième réunion du Comité directeur de l'Initiative spéciale tenue en mai 1999, puis soumis en juin 1999 à la Vice-Secrétaire générale. Celle-ci l'a accepté et a soumis pour approbation au CAC à sa deuxième session ordinaire de 1999, tenue les 29 et 30 octobre, une série de recommandations en vue de l'harmonisation et de la simplification des modalités de travail actuelles des organismes des Nations Unies en Afrique. En soumettant ces recommandations, elle a fait observer que les participants à la réunion régionale avaient examiné les dispositifs interinstitutions existants et s'étaient efforcés de concevoir des dispositions susceptibles de renforcer la cohésion des activités du système des Nations Unies sans qu'il y ait besoin de créer de structures de coordination supplémentaires.

141. Le Secrétaire général a fait observer que les activités des organismes des Nations Unies en Afrique figuraient depuis trop longtemps à l'ordre du jour du CAC et, rappelant que, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), il avait évoqué la prolifération des initiatives internationales en Afrique, il a précisé que cette question avait figuré parmi les principales préoccupations de la première réunion régionale annuelle de coordination mentionnée ci-dessus. Le CAC a pris note avec satisfaction du travail en cours et approuvé dans leurs orientations essentielles les recommandations dont il était saisi, qui encourageaient à multiplier les actions en collaboration, à renforcer les effets de synergie, à éviter le double emploi et les chevauchements dans les mesures prises et, d'une façon générale, à donner une plus grande cohésion à l'action du système des Nations Unies en Afrique, le Comité directeur de l'Initiative spéciale offrant un cadre commun permettant de suivre cette action dans son ensemble. Il a été convenu que la formulation des recommandations serait quelque peu modifiée en tenant compte des observations faites et en consultation avec les institutions concernées.

142. La deuxième réunion annuelle de consultation régionale et du Comité directeur du CAC se tiendra, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 109, les 26 et 27 juin 2000 à Addis-Abeba. Elle permettra de faire un bilan des activités des organismes des Nations Unies en Afrique, d'échanger librement des informations sur les différents groupes d'activités de l'Initiative spéciale grâce aux rapports qui leur seront respectivement consacrés et de définir une série d'indicateurs et de critères se prêtant au suivi et permettant de rendre compte systématiquement des progrès accomplis dans chaque groupe d'activités, du point de vue de la coopération à l'échelle du système et de l'effet de synergie au niveau national.

IV. Conclusion

143. Il ressort clairement du présent rapport que de nouveaux progrès importants ont été réalisés dans l'exécution de plusieurs programmes prioritaires de l'Initiative spéciale. Il s'agit de programmes fondamentaux portant sur la bonne gouvernance, l'éducation, la santé, les technologies de l'information, la population et l'égalité des sexes. D'autres programmes, concernant notamment la lutte contre la pauvreté au moyen de l'emploi et du développement du secteur informel, l'accès aux marchés et les débouchés, l'eau, la sécurité alimentaire, l'environnement et la coopération Sud-Sud, ont également marqué des progrès. Il semble certain que tous les programmes prendront de l'essor dans les prochaines années.

144. Le CPC a souligné à maintes reprises la nécessité d'étendre le champ d'action de l'Initiative spéciale à un plus grand nombre de pays. Des mesures allant dans ce sens sont prises, grâce au lancement de nouveaux programmes de diversification économique et de coopération et d'intégration régionales, mais il convient de noter que les programmes de l'Initiative spéciale sont assujettis à la demande. Les pays eux-mêmes doivent manifester leur intérêt pour les divers programmes en prenant l'initiative des efforts à entreprendre pour réaliser leurs objectifs de développement.

145. L'un des problèmes cruciaux qui freine l'exécution de l'Initiative spéciale vient de ce que certaines institutions doivent financer les activités de l'Initiative spéciale avec leurs ressources de base. C'est un inconvénient inhérent à l'Initiative et auquel il sera difficile de trouver une solution réellement satisfaisante. En annonçant, lors du lancement de l'Initiative

spéciale, en mars 1996, que celle-ci mobiliserait 25 milliards de dollars sur une période de 10 ans, on a souligné parallèlement que cette somme proviendrait des ressources existantes du système des Nations Unies. L'avantage comparatif de l'Initiative spéciale ne résidait pas dans les ressources supplémentaires qu'elle pouvait générer pour l'Afrique, mais plutôt dans l'effet de synergie qu'elle devait créer entre les organismes des Nations Unies travaillant en Afrique et dans une coordination renforcée entre ces organismes qui devait mener à une exploitation plus rationnelle des rares ressources et à une élimination du double emploi et des chevauchements dans les mesures prises. La combinaison de l'effet de synergie et de la coordination renforcée devait encourager les pays et organismes donateurs à injecter de nouvelles ressources où et quand le besoin s'en ferait sentir.

146. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 112, une stratégie de mobilisation de ressources (voir l'annexe) a été élaborée et sera présentée au Comité directeur du CAC lors de la deuxième réunion annuelle de consultation régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, qui doit se tenir les 26 et 27 juin 2000 à Addis-Abeba. Des progrès ont été faits en matière de coordination nationale, sous-régionale et régionale. Au cours des prochaines années, il serait bon d'exploiter les liens de partenariat et de coopération qui se sont tissés.

Le Comité a formulé un certain nombre de recommandations à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions. Les mesures prises par les organismes des Nations Unies en réponse à ces recommandations et les réalisations accomplies figurent dans l'annexe II. Il reste encore beaucoup à faire avant que les recommandations du Comité soient entièrement appliquées.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, supplément No 16 (A/54/16)*, par. 596.

² *Ibid.*, par. 587 à 596.

³ Il y a trois sous-groupes d'activités : a) l'éducation de base et les sources de revenus possibles pour les jeunes adultes illettrés ou semi-alphabètes qui vise à mettre en évidence les pratiques optimales lors de l'élaboration et de l'exécution des programmes et à développer les capacités locales de suivre et d'évaluer les programmes d'éducation de base des adultes, si possible en conjonction avec la conception de nouveaux programmes; b) activités axées sur un pays donné visant

à renforcer la capacité des ministères d'évaluer et de suivre les programmes d'alphabétisation; et à planifier de nouvelles stratégies pour l'alphabétisation des adultes en Gambie, au Mozambique, en Ouganda, au Burkina Faso, au Niger, au Tchad et en Guinée dans le cadre de l'enseignement scolaire et extrascolaire; et c) un document de travail intitulé « Éduquer l'adulte » (Engaging with the adults) visant à appuyer l'éducation de base des adultes est élaboré dans le cadre de l'initiative spéciale et financé par le Fonds norvégien d'affectation spéciale à l'éducation.

⁴ *Rapport mondial sur le développement humain, 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.III.B.43).

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16)*, par. 589.

Annexe I

Projet de note stratégique de mobilisation de ressources

Introduction

147. Dans le cadre de la poursuite d'une cause commune visant à apporter des changements concrets et à faire en sorte que le soutien dont bénéficient les efforts de développement en Afrique produisent des résultats de plus en plus positifs, surtout pour les pauvres, il a été reconnu au début des années 90, qu'il fallait que des moyens exceptionnels soient mis en oeuvre. Il fallait précisément aider à continuer d'améliorer l'environnement politique et les résultats encourageants enregistrés par de nombreux pays africains, notamment l'évolution apparente d'un nombre croissant d'entre eux vers des régimes démocratiques. L'Initiative spéciale offrait cette possibilité dans le cadre de la réforme de l'ONU et de l'accord des chefs d'institutions de s'imposer mutuellement un devoir de résultats à ce titre. Malheureusement, depuis son lancement en mars 1996, un bon nombre de facteurs ont empêché que des progrès considérables soient réalisés dans la mise en oeuvre de ses activités de programme. Il s'agit notamment : a) du problème de participation découlant du fait que les gouvernements africains et d'autres partenaires de développement n'avaient pas été suffisamment consultés au moment de la conceptualisation et du lancement de l'Initiative; b) de l'idée que le montant de 25 milliards de dollars correspondant aux ressources nécessaires destinées à financer les programmes prioritaires proviendrait de ressources additionnelles alors qu'en fait il devait découler largement d'une utilisation plus rationnelle des ressources existantes; c) du sentiment que si le système des Nations Unies avait accepté l'idée de l'Initiative spéciale, il n'y avait eu jusqu'ici aucun engagement concret et aucun soutien de la majorité des organismes; d) des incertitudes quant à la viabilité de la structure prévue pour sa mise en oeuvre et des sources de financement; et e) du fait qu'on n'a pas indiqué les avantages qui en découleraient.

148. S'il est vrai que l'Initiative a plus ou moins réussi à régler la question de la participation et de la légitimité (par le biais de mandats intergouvernementaux) et d'intenses consultations avec les gouvernements) et démontré sa viabilité en tant que cadre d'exécution en

regroupant les priorités de l'Afrique dont les institutions doivent répondre mutuellement, il n'en demeure pas moins qu'elle n'a toujours pas énoncé un message commun, mobilisé d'importantes ressources pour financer ses activités de programme ni modifié la perception d'un manque d'engagement et d'intérêt soutenu de la plupart des organismes du système des Nations Unies.

149. Comme on l'a indiqué à l'issue des deux précédentes réunions du Groupe de travail technique (5-7 mars 1997 et 14 octobre 1998), une stratégie de mobilisation de ressources pour l'Afrique qui se veut pragmatique dans son approche doit tenir compte du climat de l'aide marqué non seulement par la baisse globale des flux de l'APD mais également par un abandon progressif du discours sur le fait qu'on met désormais plus d'accent sur l'efficacité de l'aide que sur les ressources additionnelles nécessaires. La mobilisation de nouvelles ressources doit reposer sur la réaffectation de ressources non utilisées et tourner autour de programmes sectoriels ou thématiques cohérents mus par les pays. Cette approche définie dans un message commun doit être diffusée grâce à une stratégie de communication efficace.

Le message commun : l'avantage de l'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique

150. Elle réside dans sa viabilité comme cadre de concertation, de cohésion renforcée, d'optimisation des ressources disponibles et de réduction des coûts des activités du système des Nations Unies en Afrique grâce notamment à des procédures communes ou rationalisées, une programmation conjointe, une stratégie de mise en oeuvre commune et un système d'établissement de rapports commun. Certes les organismes issus des Accords de Bretton Woods ne font pas partie du système de coordonnateurs résidents, leur rattachement au cadre de l'Initiative spéciale et leur engagement en sa faveur permettent de mieux assurer la coordination au sein du système des Nations Unies. En fait, la plupart des résultats obtenus à ce jour dans l'exécution des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé par exemple, découlent de cet élargissement.

Stratégie de mobilisation de ressources

151. Depuis son lancement, l'Initiative spéciale a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de partenariats entre organismes des secteurs de l'éducation, de la santé, de la technologie de l'information et de la gouvernance. Les enseignements tirés de ces expériences multisectorielles pointent vers une stratégie de mobilisation de ressources axée sur trois domaines :

a) Orientation nationale suscitant un sentiment d'appartenance et de contrôle; reflétant un consensus découlant de consultations menées entre diverses parties prenantes dont des partenaires externes, au titre de l'élaboration de programmes d'investissements sectoriels, le cas échéant, afin qu'ils soient présentés à des réunions de coordination de donateurs (groupes consultatifs, tables rondes) et lors de consultations sectorielles destinées à mobiliser plus de ressources; ardent plaidoyer en faveur de l'allocation de ressources budgétaires nationales et d'aide internationale, y compris fonds d'affectation spéciale et subventions au titre de l'assistance technique, pour résoudre les problèmes de politiques et de moyens; soutien intégral du système de coordonnateurs résidents par le biais de mécanismes de programmation tels que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les cadres de développement de pays, là où ils sont en place;

b) Orientation multisectorielle incorporant des objectifs sectoriels conformes aux recommandations des grandes conférences des Nations Unies et indiquant clairement les accords intervenus entre organismes de coordination et de coopération des Nations Unies à l'issue de consultations multisectorielles; faisant cadrer les activités multisectorielles avec les politiques, stratégies et programmes nationaux ainsi qu'avec l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique; tirant le meilleur parti d'une division du travail selon les mandats des organismes et en collaboration avec eux; déterminant les besoins en ressources de chaque secteur et définissant les critères d'évaluation des progrès à réaliser par les donateurs et les bénéficiaires pour atteindre les objectifs fixés et mobiliser les ressources en conséquence;

c) Orientation multinationale facilitant l'échange d'informations sur les pratiques appropriées en vue de régler les problèmes communs et de faciliter

la diffusion des résultats obtenus sous forme de méthodes de programmation dans les domaines prioritaires de l'Initiative. Une attention particulière doit être accordée aux questions multisectorielles liées notamment à la santé, aux ressources naturelles et à la gestion des bassins versants, notamment fluviaux; il conviendrait en outre d'assurer une large diffusion de ces éléments d'information et de les utiliser aux fins de la mobilisation de ressources.

152. Les principaux éléments de la stratégie sont les suivants :

- Rationaliser les programmes et ressources qui existent au niveau national;
- Réaffecter les ressources allouées à des domaines prioritaires beaucoup plus souples;
- Approfondir le dialogue sur l'efficacité de l'aide entre les décideurs africains et leurs partenaires externes par le biais de forums internationaux, régionaux et nationaux et en inciter les pays africains à diriger le processus;
- Se servir de l'efficacité de l'aide comme moyen d'endiguer la baisse de l'aide publique au développement et renverser la tendance en menant des activités concertées de plaidoyer en faveur de l'Afrique; et
- Obtenir un plus grand soutien en faveur de l'Afrique et lui établir des partenariats en améliorant la coordination et en exploitant les ressources disponibles et les liens de programme entre partenaires au sein de l'Initiative spéciale, parrains bilatéraux et multilatéraux d'autres initiatives africaines (Union européenne, Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique) et le secteur privé.

Application

153. La stratégie de mobilisation des ressources serait appliquée principalement par les secteurs des domaines prioritaires sous l'égide des organismes de coordination et avec la pleine participation des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des équipes de pays au sein du cadre de l'Initiative spéciale et du soutien de son secrétariat. Le Comité directeur du CAC veillera à l'orientation et à la supervision. Les mesures spéci-

ques attendues des principaux acteurs, c'est-à-dire le Comité directeur du CAC, les organismes de coordination multisectoriels et le secrétariat de l'Initiative spéciale, sont notamment les suivantes :

a) Le Comité directeur du CAC :

- Examiner, sous la conduite des coprésidents, le rôle de l'Initiative spéciale eu égard aux récents développements et lui donner une nouvelle orientation et un nouvel élan;
- Décider d'un message commun et d'une stratégie de communication en faveur de l'Initiative spéciale;
- Obtenir des chefs de secrétariat d'institutions qu'ils s'engagent à consacrer une part de leurs budgets de base des ressources au financement des activités prévues au titre de l'Initiative spéciale et à renforcer la capacité du secrétariat de s'acquitter au moins de ses fonctions de base;
- Permettre aux organismes de coordination d'assumer la responsabilité de mobiliser des ressources au niveau sectoriel; et
- Aider les organismes en général, et les organismes de coordination en particulier, à appliquer la décision du CAC d'utiliser l'Initiative spéciale comme mécanisme de coordination au niveau régional;

b) Les secteurs :

- Les organismes de coordination et de coopération devraient déterminer les besoins en ressources des programmes multisectoriels dans lesquels les pays sont impliqués et décider ensemble de mécanismes de mobilisation de ces ressources (groupes consultatifs, tables rondes et programmes d'investissements sectoriels, selon le cas);
- Veiller à ce que les programmes donnent lieu à des consultations adéquates avec les gouvernements nationaux et d'autres parties intéressées ainsi qu'avec le système des coordonnateurs résidents au niveau national;
- Convenir d'une division du travail, définir les critères d'évaluation des progrès et utiliser les groupes de travail techniques de manière efficace;
- S'entendre sur un même mode d'établissement de rapports et transmettre au secrétariat de l'Initiative spéciale les informations et les rap-

ports conjoints sur les progrès réalisés dans la transmission au Comité directeur ainsi que sur l'élaboration de rapports intergouvernementaux;

- Aider les spécialistes de l'information et de la communication des organismes de coordination à créer un réseau efficace de collecte, de diffusion et de transmission d'informations par le biais du secrétariat de l'Initiative spéciale et faciliter l'échange d'informations avec les diverses initiatives bilatérales pour éviter les doubles emplois et renforcer la coopération avec les initiatives n'émanant pas du système des Nations Unies;

c) Le secrétariat de l'Initiative spéciale :

- Diffuser auprès de toutes les parties intéressées la Note stratégique de mobilisation de ressources approuvée et appuyer les activités de mobilisation des ressources sectorielles;
- Tenir régulièrement des séances de consultation à l'intention des spécialistes de l'information et de la communication des organismes de coordination; promouvoir l'échange et le dialogue inter-institutions par voie électronique et l'établissement de liens entre divers sites Web ainsi que d'autres moyens d'échange d'informations et diffuser des messages communs sur les activités menées au titre de l'Initiative spéciale auprès de toutes les parties intéressées;
- Établir, en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies, les rapports pertinents à présenter au Comité directeur du CAC sur l'Initiative spéciale;
- Recueillir et diffuser des informations sur les pratiques appropriées au sujet de l'efficacité de l'aide;
- Élaborer, en consultation avec les organismes intéressés, les rapports devant être présentés aux organes interinstitutions et intergouvernementaux, comme par exemple le Comité directeur du CAC, le Comité du programme et de la coordination, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale;
- Étendre la portée du soutien du système des coordonnateurs résidents afin d'assurer la complémentarité entre l'Initiative spéciale et des instruments comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre de dé-

veloppement de pays aux niveaux national et régional; et

- Recueillir et diffuser des informations sur des initiatives émanant ou non de l'ONU sur l'Afrique et créer un cadre approprié d'échange d'informations entre ces initiatives afin de réduire les doubles emplois et le gaspillage des ressources.

Annexe II

A. Recommandations formulées par le Comité à sa trente-huitième session^a suivi suggéré et mesures prises

<i>Recommandations</i>	<i>Mesures de suivi suggérées</i>	<i>Organisations concernées</i>	<i>Mesures prises</i>
1. Le Comité a estimé que les résultats obtenus jusqu'à présent étaient intéressants et représentaient un certain progrès par rapport à la situation précédente. Néanmoins, ils étaient insuffisants étant donné le nombre limité de pays et de secteurs concernés par ces résultats.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail technique et accélérer la mise en oeuvre des plans d'action pour l'éducation à l'intention des 16 pays à faible taux de scolarisation au niveau primaire, et rendre compte des résultats concrets obtenus. 	Banque mondiale/ UNESCO/UNICEF	Les organismes des Nations Unies sont convenues d'une matrice d'activités éducatives dans les 16 pays à faible scolarisation; un mémorandum commun a été envoyé aux bureaux de pays et des rapports communs présentés au CAC et au CPC. Des programmes de développement du secteur de l'éducation ont été approuvés dans deux pays; d'autres seront prêts d'ici à juin 2000 dans cinq pays. Des activités ont été menées au niveau sous-régional en matière de formation, d'échange de données d'expérience en éducation des filles, d'alphabetisation des adultes et d'appui à la formulation de programmes de développement du secteur de l'éducation.
	<ul style="list-style-type: none"> • Observer la suite effectivement donnée aux Forums sur la gouvernance en Afrique dans les 24 pays participants et rendre compte des résultats. 	PNUD/CEA	Quarante-deux pays et 48 ONG ont participé aux Forums sur la gouvernance en Afrique, dont le dernier a eu lieu en juin 1999. Un inventaire des programmes de gouvernance visant à renforcer la capacité de coordination des gouvernements a été mené à terme et est en cours d'actualisation dans 12 pays, et on procède à la collecte des données nécessaires dans 12 autres pays.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail technique et accélérer l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action pour la réforme du secteur de la santé en vue d'améliorer les services de santé dans 15 pays. 	OMS/Banque mondiale/UNICEF/ PNUD	À la troisième réunion internationale à Cotonou (juillet 1999), 46 pays ont pris part au dialogue sur les politiques de santé et atteint un consensus sur ce qui constitue une réforme du secteur de la santé. Il a été convenu que les stratégies d'investissement sectoriel seraient le mode privilégié d'appui aux réformes du secteur. Il reste à préparer des plans d'action par pays et à lancer la mise au point d'un outil de suivi et d'évaluation des réformes.
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les activités dans d'autres domaines prioritaires et dans autant de pays que possible, et en rendre compte : 	CEA/Banque mondiale/ UNESCO/ONUDI/ PNUD/coordonnateurs résidents	Dans le secteur des technologies de l'information, la mise en oeuvre aux niveaux national, sous-régional et régional a été confiée à la Société africaine à l'ère de l'information. Le Partenariat pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique a permis de renforcer la collaboration entre l'ONU et d'autres organisations. La constitution d'une série de réseaux sous-régionaux a commencé et 12 pays ont formulé des plans d'action nationaux en matière d'information, tandis que 10 autres pays se préparent à le faire. Les progrès réalisés grâce au secteur non structuré dans

Recommandations	Mesures de suivi suggérées	Organisations concernées	Mesures prises
2. Prier le CAC d'intensifier ses efforts pour mobiliser les moyens d'analyse des organismes des Nations Unies au service de l'Initiative spéciale, afin de les faire porter sur le plus grand nombre de pays et de domaines d'activité possible.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier avec les représentants résidents l'état d'avancement de la mise en oeuvre des éléments de leur engagement qui font partie de l'Initiative spéciale; 	Initiative spéciale/PNUD/coordonnateurs résidents	<p>d'autres domaines comme la population, l'eau et la réduction de la pauvreté ont fait l'objet d'un suivi dont il est rendu compte dans le texte du présent rapport.</p> <p>Faute de personnel en nombre suffisant au secrétariat de l'Initiative spéciale, il n'a pas été possible d'assurer un suivi effectif auprès des organismes de l'ONU et au niveau des pays. Le secrétariat a cependant pu formuler et soumettre au Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement des principes directeurs détaillés en matière d'établissement de rapports qui devront servir au rapport annuel des coordonnateurs résidents pour 1999.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier avec les représentants résidents/coordonnateurs résidents les activités entreprises dans le cadre de l'application des plans d'action adoptés lors des séminaires organisés par l'Initiative spéciale (Éthiopie, Ghana, Mozambique, Tchad, Togo); - Obtenir régulièrement des informations à jour sur les activités des secteurs; 	Initiative spéciale/PNUD/coordonnateurs résidents	<p>Des informations sur les activités des secteurs ont été recueillies dans le cadre de la préparation de la huitième réunion du Comité directeur du CAC ainsi que du présent rapport, et des réunions du Groupe de travail technique ont été consacrées à certains secteurs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une matrice des activités se rapportant à l'Initiative spéciale au niveau des pays. • Organiser dans d'autres pays des séminaires de l'Initiative spéciale. 	Initiative spéciale/PNUD/coordonnateurs résidents	Faute de personnel en nombre suffisant au secrétariat de l'Initiative spéciale, il n'a pas été donné suite à cette mesure en 1999.
		Initiative spéciale/coordonnateurs résidents/PNUD	Un séminaire est prévu au Cameroun pour le mois de mai 2000.
	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler l'attention du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et celle des deux présidents du Comité directeur du CAC sur cette recommandation. 	Initiative spéciale/Bureau du Coordonnateur spécial (BCS)	<p>Le secrétariat de l'Initiative spéciale est toujours en situation de sous-effectif. Un organisme a indiqué qu'il envisageait de lui détacher du personnel, mais cela reste à concrétiser.</p> <p>Le secrétariat de l'Initiative spéciale a élaboré une stratégie visant à transposer l'Initiative au niveau des pays, mais cette stratégie reste à mettre en oeuvre.</p>

Recommandations	Mesures de suivi suggérées	Organisations concernées	Mesures prises
<p>3. Les différents organismes chefs de file devraient être invités, sous la coordination du Comité directeur du CAC, à élaborer, dans leurs domaines de compétence respectifs, un cadre stratégique commun d'action qui analyse et mette en évidence les problèmes, fixe les objectifs, détermine les contributions respectives des organismes, indique les ressources nécessaires et fixe des points de référence, y compris des indicateurs de résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler et mettre en oeuvre des cadres stratégiques communs d'action dans les différents secteurs, étant donné que l'accent y sera mis sur le contenu, du point de vue des éléments mentionnés par le Comité. • Inclure dans le mandat des futurs groupes de travail techniques (commerce, pauvreté, éducation, santé, eau, mobilisation des ressources), selon qu'il convient, la formulation, l'examen ou l'actualisation d'un cadre stratégique commun d'action. • Examiner l'état d'avancement de la préparation et de la mise en oeuvre des cadres stratégiques communs. 	<p>Organismes de coordination</p> <p>Organismes de coordination</p> <p>BCS/Initiative spéciale</p>	<p>Le BCS/DAES a appelé l'attention du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et du Sous-Secrétaire général chargé des questions relatives au CAC sur la nécessité d'intensifier les efforts que déploient les organismes des Nations Unies pour mettre leurs moyens d'analyse au service de l'Initiative spéciale.</p> <p>Des accords sur une approche commune ont été conclus dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des technologies de l'information, de l'eau et de la mobilisation des ressources, de la réduction de la pauvreté par la promotion du secteur non structuré et de l'accès aux marchés ainsi que la diversification économique. Les indicateurs de résultats n'ont pas encore été mis au point.</p> <p>Des réunions de groupes de travail techniques ont eu lieu pour l'éducation, la réduction de la pauvreté par la promotion du secteur non structuré, la santé, l'eau, la mobilisation des ressources et l'accès au commerce et la diversification économique.</p>
<p>4. Préparation rapide des programmes dans deux domaines : coopération et intégration régionales, et diversification économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les organismes coopérants qui constituent les secteurs. • Organiser un groupe de travail technique chargé de mettre au point les dispositions gouvernant la formulation et la mise en oeuvre. • Examiner l'efficacité de la stratégie de mobilisation des ressources. 	<p>BCS/Initiative spéciale</p> <p>Organismes de coordination</p> <p>BCS/Initiative spéciale</p>	<p>La CEA consacre à la coopération et à l'intégration régionales le programme de travail de l'une de ses cinq divisions organiques. La Division de la coopération et de l'intégration régionales conduit en effet des analyses sur les questions régionales et les questions d'intégration, étudie les politiques en la matière et apporte une aide technique et en matière de politiques aux communautés économiques régionales et aux États membres pour faire avancer le programme d'intégration de l'Afrique et à améliorer la compétitivité du continent comme acteur du commerce mondial. La CEA a lancé un grand projet d'évaluation systématique des progrès réalisés sur le chemin de l'intégration de l'Afrique. S'agissant de l'accès aux marchés, la CNUCED signale que le Programme intégré CCI/CNUCED/OMC a mobilisé 7 millions de dollars sur un objectif de 10 millions de dollars. Des études d'évaluation des besoins ont été menées dans 17 pays d'Afrique.</p>

Recommandations	Mesures de suivi suggérées	Organisations concernées	Mesures prises
5. Renforcer le secrétariat de l'Initiative spéciale en :	<ul style="list-style-type: none"> • S'entendre sur les modalités d'une collaboration. 	BCS/Initiative spéciale	Des réunions de groupes de travail techniques ont été tenues en novembre 1999 et janvier 2000. Un plan d'action opérationnel sur la diversification des économies africaines a été élaboré par la CNUCED en consultation avec le Bureau du Coordonnateur spécial.
a) Resserrant ses liens avec le BCS;	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser des domaines d'activité conjoints. 	BCS/Initiative spéciale	Le Bureau du Coordonnateur spécial et l'Initiative spéciale sont convenus d'un programme de travail conjoint et ont collaboré très étroitement au cours de l'année écoulée. Cependant, le secrétariat de l'Initiative spéciale n'a pas encore été renforcé comme l'avait demandé le CPC. Les coprésidents du secrétariat de l'Initiative spéciale sont en train d'examiner les propositions de rationalisation du programme de travail de l'Initiative et de réaménagement des dispositions associées en matière de financement
b) Resserrant ses liens avec la division organique concernée de la CEA;	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en oeuvre un programme de travail conjoint. • Préparer les rapports conjointement, selon qu'il convient. • Mettre la liste des coordonnateurs à jour. • Par l'intermédiaire des deux Présidents, associer la CEA aux réunions des groupes de travail techniques et aux dispositions prises par le PNUD concernant les secteurs. 	BCS/Initiative spéciale	Le fait que le PNUD ait mis fin à l'appui financier qu'il apportait au Bureau du Coordonnateur spécial a empêché ce dernier de collaborer pleinement avec l'Initiative spéciale.
c) Resserrant ses liens avec les coordonnateurs des organisations et organismes, y compris l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique;	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser la liste des coordonnateurs. • Organiser les groupes de travail techniques. • Formuler une stratégie de rationalisation. 	Initiative spéciale Initiative spéciale/ coordonnateurs des organismes	L'Initiative spéciale et le Bureau du Coordonnateur spécial ont travaillé conjointement à la préparation de rapports à des organes intergouvernementaux (CPC, Conseil économique et social et Assemblée générale) et à l'organisation de réunions de groupes de travail techniques dans les domaines de la réduction de la pauvreté par le biais du secteur non structuré et de la diversification économique. Les coordonnateurs des organismes ont été désignés.
d) Lui allouant les ressources nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la circulation de l'information. • Étudier la possibilité d'accords de partage des coûts au sein des Nations Unies. 	Initiative spéciale/ coordonnateurs des organismes Initiative spéciale/ coordonnateurs des organismes	La liste est mise à jour de façon périodique. Des réunions du Groupe de travail technique ont été organisées dans plusieurs secteurs, comme il a été indiqué en 3 ci-dessus.

<i>Recommandations</i>	<i>Mesures de suivi suggérées</i>	<i>Organisations concernées</i>	<i>Mesures prises</i>
		BCS/Initiative spéciale/CEA	Le PNUD a mis fin à l'appui qu'il apportait au Bureau du Coordonnateur spécial pour son travail de rapprochement entre le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale, ainsi que pour la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale pour le Bureau.
6. En matière de coordination, il faudrait intensifier les efforts en ce qui concerne notamment :	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des notes d'orientation périodiques et des recommandations à l'intention du Secrétaire général et des comités exécutifs. 	BCS/Initiative spéciale/CEA	Suite à la première réunion de consultation régionale présidée le 5 mars 1999 par la Vice-Secrétaire générale et à la décision de faire de l'Initiative spéciale un mécanisme de coordination des activités de l'ONU en Afrique, les coprésidents du Comité directeur du CAC ont présenté un rapport sur l'élargissement du rôle de l'Initiative. Sur la base de ce rapport, le CAC a souscrit à cette décision à sa deuxième session de 1999, les 29 et 30 octobre.
a) Le rôle d'orientation et de plaidoyer joué par le Secrétaire général, le rôle de suivi et de catalyseur du BCS, et le rôle opérationnel du PNUD et de la CEA;	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre un cadre stratégique commun pour chacune des priorités. • Promotion des notes stratégiques de pays, des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement par les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements. 	Organismes de coordination/secteurs	Le rôle du Secrétaire général a été considérablement rehaussé par le rapport qu'il a publié en 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) et par le débat consécutif sur l'Afrique qui a eu lieu au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Quant au BCS, son rôle de suivi et de catalyseur a été renforcé par l'appui de fond qu'il a donné non seulement au Cabinet du Secrétaire général, mais aussi aux organes susmentionnés.
b) Le renforcement des mesures de coordination visant à mettre en place un cadre d'action dynamique et commun au niveau du terrain.		Coordonnateurs résidents/PNUD/ Groupe des Nations Unies pour le développement	La deuxième réunion annuelle consultative régionale du Comité directeur du CAC sur l'Afrique aura lieu les 26 et 27 juin 2000 au siège de la CEA à Addis-Abeba. Elle sera présidée par le Secrétaire exécutif de la CEA. Le secrétariat de l'Initiative spéciale a pris contact avec le Bureau d'ONUSIDA à Genève pour explorer les possibilités de collaboration.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16).

B. Recommandations formulées par le Comité à sa trente-neuvième session^b et mesures prises

<i>Recommandations</i>	<i>Organismes</i>	<i>Mesures prises</i>
1. Le CPC a demandé qu'il lui soit soumis pour examen, à sa quarantième session en 2000, une stratégie de mobilisation des ressources et un plan d'action concret.	Organismes de coordination/ Initiative spéciale	Une réunion d'étude sur la mobilisation des ressources a été organisée à New York et une stratégie comprenant un plan d'action à l'intention d'un certain nombre d'acteurs est en cours de formulation.
2. Tout en accueillant favorablement l'accent mis sur l'amélioration de l'accès de l'Afrique aux marchés et sur le développement du commerce, le Comité a demandé que soient mises en oeuvre des activités favorisant l'accès aux marchés, et qu'il soit rendu compte de ces activités dans le prochain rapport intérimaire.	Organismes de coordination	En sa qualité d'organisme de coordination pour ce secteur, la CNUCED a mené un certain nombre d'activités destinées à appuyer les efforts des pays d'Afrique dans le cadre des négociations au sein de l'OMC et des réunions des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique-Union européenne. On a également procédé à des études et organisé des ateliers de formation (voir également partie A plus haut). Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et de la CNUCED, la CEA a organisé une réunion au cours de laquelle des experts délégués par les États d'Afrique ont rédigé une prise de position qui a été subséquemment adoptée par la Conférence des ministres africains du commerce tenue à Alger les 9 et 10 septembre 1999.
3. Le Comité a pris note de la matrice préparée par le Secrétariat suite à ses recommandations et demandé que cette matrice soit complétée par l'addition d'une quatrième colonne indiquant les mesures prises; il a également demandé que la nouvelle matrice soit annexée aux futurs rapports intérimaires.	Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale	Les matrices de la présente annexe ont été compilées conformément à la recommandation.
4. Le Comité a pris note avec satisfaction du renforcement de la collaboration entre le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, la Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat de l'Initiative spéciale, et demandé que ces entités collaborent étroitement à l'harmonisation des diverses initiatives relatives à l'Afrique, en s'appliquant plus particulièrement à faire ressortir les liens et les éléments communs existant entre l'Initiative spéciale, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Programme d'action du Caire pour la relance du développement socioéconomique de l'Afrique et le Programme d'action de Tokyo d'un côté, et les autres initiatives bilatérales et multilatérales de l'autre.	Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale	L'Initiative spéciale et le Bureau du Coordonnateur spécial continuent de collaborer dans un certain nombre de domaines. La CEA a commencé à mettre en place une base de données sur les diverses initiatives en faveur de l'Afrique en vue de recenser les zones d'intérêt commun se prêtant à une collaboration éventuelle. Le Bureau a mené un certain nombre d'activités dans les domaines d'intérêt commun au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies, à l'Initiative spéciale et au Programme d'action de Tokyo. Plus précisément, le Bureau a eu des échanges avec la CEA et l'Initiative spéciale en vue de renforcer leur collaboration et, avec l'appui du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a obtenu d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies qu'ils désignent des coordonnateurs pour l'Afrique chargés de travailler en étroite collaboration avec le BCS. Une première réunion des coordonnateurs aura lieu dès cette année.

<i>Recommandations</i>	<i>Organismes</i>	<i>Mesures prises</i>
5. Le Comité a invité les organismes de coordination des différents secteurs de l'Initiative spéciale à se faire représenter au niveau le plus élevé qu'ils estiment approprié à ses futures réunions consacrées à l'Initiative spéciale, en vue de l'aider dans ses délibérations.	Bureau du Coordonnateur spécial/secrétariat de l'Initiative spéciale	Des invitations à assister à la réunion du CPC sont en train d'être envoyées aux organismes de coordination.
6. Le Comité a recommandé que l'on accélère l'Initiative spéciale en apportant un appui au plus grand nombre de pays ou de régions possible parmi ceux qui pourraient avoir besoin de financement pour des activités qui ont un impact direct sur le terrain.	Organismes de coordination des secteurs de l'Initiative spéciale	La Stratégie de mobilisation des ressources axée sur les activités des secteurs est censée mobiliser des ressources à l'intention de programmes solidement formulés au niveau des pays.
7. Le Comité a demandé que ses observations fassent l'objet d'un rapport à la réunion de coordination sur l'Afrique du Comité économique et social convoquée à Genève en juillet 1999.	Président du CPC	Le rapport a été présenté et examiné à la session de fond du Conseil de 1999. Aux sessions de coordination et de fond du Conseil en juillet 1999, le Président du CPC a présenté les conclusions et recommandations relatives à l'Initiative spéciale adoptées par le CPC à sa trente-neuvième session.
8. Le Comité a demandé qu'un rapport intérimaire sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 lui soit présenté pour examen à sa quarantième session en 2000, et que ce rapport fasse état des mesures prises en application des recommandations ci-dessus.	Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale	Le rapport auquel est annexée la présente matrice a été établi en application de cette recommandation.

^b Ibid., *cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16)*.